

LAUSANNE
2025



Prescriptions de concours

**Fête fédérale de gymnastique
Du 12 au 22 juin 2025 à Lausanne**



Version mars 2024

Table des matières

Adresse des membres de la direction des concours	4
1 Dispositions générales	6
1.1 Organisation	6
1.2 Participation	6
1.3 Compétences	6
1.4 Champ d'application des prescriptions	6
1.5 Devoirs des sociétés	6
1.6 Offre	7
1.7 Calendrier.....	7
2 Inscriptions aux concours	8
2.1 Généralités	8
2.2 Double participation / participations multiples	8
2.3 Changements / Désinscriptions.....	8
2.4 Juges.....	8
2.5 Musique de compétition	9
2.6 Concours individuels dans les sports olympiques	9
3 Jour de compétition	10
3.1 Directives générales.....	10
3.2 Concours de sociétés	10
3.3 Concours individuels / CMEA	11
3.4 Jeux.....	11
3.5 Fonctionnaires, juges et speakers.....	11
4 Concours de sociétés	12
4.1 Généralités	12
4.2 Classe d'âge jeunesse	15
4.3 Classe d'âge actifs.ves.....	17
4.4 Classe d'âge dames/hommes	19
4.5 Classe d'âge seniors	21
5 Concours individuels	22
5.1 Aérobic	22
5.2 Gymnastique aux agrès	22
5.3 Gymnastique et danse	23
5.4 Gymnastique artistique.....	24
5.5 Athlétisme	25
5.6 Jeux nationaux	26
5.7 Parkour.....	26
5.8 Gymnastique rythmique	27
5.9 Trampoline	27
5.10 Concours de gymnastique.....	28
6 Concours par équipes	29
6.1 Concours multiple par équipes d'athlétisme (CMEA)	29
7 Jeux	30
7.1 Offre de sports FSG	30
8 Offre du programme complémentaire / Sport de démonstration	32
8.1 Offre	32
8.2 Directives spécifiques.....	32
8.3 Inscription au programme cadre.....	32
9 Concours inclusifs	33
9.1 Offre et directives	33
9.2 Inscriptions	33
10 Finances	34
10.1 Finance de garantie	34
10.2 Finance de participation (frais de participation au concours).....	34
10.3 Versement des finances de participation et de garantie	35
10.4 Prix des moniteurs.trices / Distinction de société.....	35
10.5 Cartes de fête (frais de participation des gymnastes).....	35
11 Dispositions légales	36
11.1 Dispositions sur la protection des données	36
11.2 Prise d'images et de vidéos.....	36
11.3 Obligations financières	36
11.4 Caractères contraignant des Prescriptions de concours	36
11.5 Protêts / Recours.....	36
11.6 Comportement des gymnastes.....	36
11.7 Instructions de la direction des concours / du CO	36
12 Dispositions finales	37
12.1 Modifications	37
12.2 Informations.....	37
12.3 Interprétation	37

Annexe A : Infractions aux prescriptions de concours et aux instructions des directions des concours et de l'organisation	38
A.1 Base	38
A.2 Déductions d'ordre pour tous les concours	38
A.3 Jeux.....	38
A.4 Compétences	38
Annexe B : Réclamations contre les décisions du jury ou de la direction des concours	39
B.1 Déroulement.....	39
B.2 Décisions.....	39
B.3 Commissions en charge des réclamations	39
Annexe C : Règlements	40
Annexe D : Abréviations.....	41
Annexe E : revêtement du sol pour chaque discipline	44

Adresse des membres de la direction des concours

Direction générale des concours

Directeur général des concours	Julien Crisinel	julien.crisinel@stv-fsg.ch
Domaine des concours de sociétés	Jérémy Coquoz	jeremy.coquoz@hotmail.com
Domaine des concours individuels	Kurt Minder	kurt.minder@stv-fsg.ch
Domaine des jeux	Bruno Kunz	bruno.kunz@stv-fsg.ch
Domaine des services aux sports	Marlene Hürlimann	marlene.huerlimann@stv-fsg.ch
Domaine des services	Diana Mendes Fonseca	fonsecadian@gmail.com

Administration de la Fête fédérale de gymnastique

Fabienne Berner
Secrétariat de la Fédération suisse de gymnastique
Bahnhofstrasse 38
5000 Aarau

fabienne.berner@stv-fsg.ch

062 837 82 34

079 691 46 17

CO Lausanne 2025

Association FFG Lausanne 2025
Rue de Genève 21
1003 Lausanne
info@lausanne2025.ch

Protocole des modifications apportées aux prescriptions de concours depuis leur première publication

Modifications du jj.mm.aaaa	
Article	Modification

1 Dispositions générales

1.1 Organisation

La Fédération suisse de gymnastique organise, en collaboration avec le CO Lausanne 2025, la Fête fédérale de gymnastique du 12 au 22 juin 2025 à Lausanne.

1.2 Participation

1.2.1 Droit de participation

Peuvent participer à la Fête fédérale de gymnastique, tous les adultes et les jeunes inscrit.e.s nominativement dans FSG-Admin (base de données FSG) et affilié.e.s à une société ou à une section de la Fédération suisse de gymnastique en possession, conformément au [Règlement de contrôle de l'affiliation à la FSG/les cartes de membres FSG \[4\]](#), d'une carte de membre FSG. Peuvent également participer les sportifs.ves en situation de handicap affilié.e.s à un groupe de sport de PluSport, Procap, de l'Association suisse des paraplégiques (ASP) ou d'une autre institution. Par ailleurs, les sociétés de Sport Union Suisse sont admises pour la balle au poing et la balle au filet. Le parkour est ouvert à toutes les personnes intéressées sans obligation de faire partie d'une des fédérations susmentionnées. Les membres des directions des concours et des secteurs ainsi que les juges et arbitres sont admis.e.s pour autant que l'horaire le permette. Les sociétés non affiliées à la Fédération suisse de gymnastique ou à une des fédérations partenaires (sociétés étrangères par exemple) peuvent soumettre une demande de participation auprès de la direction des concours.

La participation s'effectue à ses propres risques et périls. Les participant.e.s sont responsable de leur santé et de leur état de forme physique et ne participent aux compétitions que si leur condition physique est suffisante. En cas de doute, il est recommandé de consulter un médecin. L'organisateur décline toute responsabilité dans la mesure admise par la loi. Cela vaut également pour les personnes extérieures intervenants sur les compétitions.

1.2.2 Restrictions d'organisation

Pour des raisons d'organisation, la direction des concours se réserve le droit :

- de fixer des quotas en cas d'inscriptions trop importantes,
- de regrouper des catégories et divisions,
- de supprimer les concours, disciplines et catégories individuelles en cas d'inscriptions insuffisantes
- d'annuler la manifestation en cas de risque, danger ou ordre des autorités.

1.2.3 Attestation pour les concours

Conformément au [Règlement de contrôle de l'affiliation à la FSG/les cartes de membres FSG \[4\]](#), la carte de membre FSG doit être présentée sur demande. Une pièce d'identité (carte d'identité, permis de conduire par exemple) peut être exigée lors d'un contrôle. L'attestation de sport de performance doit être présentée en sport d'élite.

1.3 Compétences

La direction générale des concours est en charge du déroulement des concours et des productions. Toutes autres dispositions de la direction des concours est également contraignante (dernières directives, etc.).

1.4 Champ d'application des prescriptions

Les présentes Prescriptions de concours s'appliquent à tous les concours proposés à la Fête fédérale de gymnastique. De surcroît, les règlements dans l'[annexe C](#) s'appliquent aux concours respectifs.

1.5 Devoirs des sociétés

1.5.1 Comportement sportivement correct

Les responsables des sociétés sont responsables envers l'organisateur et la direction des concours d'un comportement correct éthiquement et sportivement. Les comités directeurs de société sont responsables de leur société ; à ce titre, ils s'opposent aux agissements qui nuisent à l'image de la gymnastique tels que :

- la consommation excessive d'alcool,
- le vandalisme,
- Littering

Toute infraction sera sanctionnée conformément aux déductions prévues dans l'[annexe A](#) respectivement dans le [Règlement sur les sanctions et les amendes \[2\]](#).

1.5.2 Ethique et lutte contre le dopage

Même s'ils ou elles ne disputent pas de compétition -également s'ils et elles accompagnent leur société en tant que coach - les participant.e.s s'engagent à pratiquer un sport propre, respectueux et loyal. Ils et elles reconnaissent les principes de la Charte d'éthique et se soumettent aux Statuts en matière d'éthique du sport suisse ainsi que le statut concernant le dopage. Des contrôles antidopage peuvent être effectués durant la Fête fédérale de gymnastique.

Les violations présumées de l'éthique, respectivement les manquements au statut concernant le dopage, peuvent faire l'objet d'une enquête et de sanctions de la part de Swiss Sport Integrity.

Toutes les informations sous www.sportintegrity.ch.

1.5.3 Tenue vestimentaire et publicité

Les participant.e.s aux concours de sociétés portent une tenue donnant une image harmonieuse et ne gênant pas les juges ni les gymnastes.

Veiller à respecter les directives portant sur la tenue vestimentaire des disciplines. Quant à la publicité, se référer aux [Directives sur la publicité sur les tenues lors des manifestations FSG \[3\]](#).

1.6 Offre

Les concours suivants sont proposés lors de la Fête fédérale de gymnastique

Week-end	Date	Type de concours
Jeudi, vendredi, samedi et dimanche	12 – 15 juin 2025	Concours individuels : aérobic, gymnastique aux agrès, gymnastique, athlétisme, jeux nationaux, parkour, concours de gymnastique, gymnastique artistique, gymnastique rythmique, trampoline
Jeudi, vendredi, samedi et dimanche	12 - 15 juin 2025	Concours de sociétés : jeunesse Concours par équipes : CMEA (intégré dans les concours individuels) Jeux : balle au poing, indiacca, balle à la corbeille, balle au filet
Jeudi, vendredi et samedi	19 – 21 juin 2025	Concours de sociétés : actifs, dames/hommes, seniors Concours par équipes : CMEA Programme cadre jeux : volleyball, unihockey, dodgeball, waterings

Les revêtements du sol pour chaque discipline figurent dans l'[annexe E](#).

1.7 Calendrier

Dates à observer :

Thème	Date
Délai d'inscription pour tous les concours (sans programme complémentaire)	1er décembre 2024
Liste de matériel gymnastique aux agrès (y compris demande pour autres engins accessoires, aides, etc.)	1er décembre 2024
Résumé des commandes de cartes de fête	1er décembre 2024
Inscription nominative des juges (par les sociétés)	1er décembre 2024
Réception versement des finances participation et garantie	31 décembre 2024
Inscription nominative aux concours individuels (plus possible passé le délai)	28 février 2025
Inscription nominative aux concours de sociétés	28 février 2025
Délai d'inscription nominative programme complémentaire	28 février 2025
Commande personnelle (cartes de fête par exemple)	28 février 2025
Commande repas, hébergement, etc.	28 février 2025
Enregistrement personnel des juges (données d'engagement et coordonnées)	28 février 2025
Annonce des besoins voyage CFF	28 février 2025
Réception du versement selon facture (cartes de fête, repas, hébergement, etc.)	31 mars 2025
Téléchargement de la musique pour les concours individuels et de sociétés	2 juin 2025

2 Inscriptions aux concours

2.1 Généralités

Les inscriptions aux concours (inscriptions, réinscriptions, désinscriptions) doivent se dérouler dans les délais (cf. [1.7 Calendrier](#)) en ligne dans l'outil d'inscription. Toute infraction est sanctionnée par des déductions de la finance de garantie (cf. [10.1.3 Déductions de la finance de garantie](#)). Les inscriptions sont possibles à partir du 1^{er} octobre 2024 sous www.lausanne2025.ch. Lors de l'inscription, il convient de ne pas oublier que plusieurs concours se déroulent simultanément.

2.2 Double participation / participations multiples

En règle générale, les sociétés/sections ne peuvent pas doubler leur participation. Des demandes motivées de double participation doivent être adressées à la direction générale des concours en même temps que l'inscription. La direction générale des concours prend une décision définitive. Les doubles départs sont autorisés pour les gymnastes individuel.le.s dans différentes sociétés mais l'horaire ne peut pas en tenir compte.

Les participations multiples (au concours de sociétés, au concours individuel et aux jeux par exemple) ne peuvent être prises en compte que de manière restreinte.

2.3 Changements / Désinscriptions

Tous les changements (désinscriptions incluses) qu'il est impossible d'effectuer par soi-même dans l'outil d'inscription après les phases d'inscription correspondantes, doivent être adressés, avec justification, à la direction des concours. Ces changements entraînent les conséquences financières stipulées dans les articles [10.2.2 Désistement / Remboursement de la finance de participation](#) et [10.1.3 Déductions de la finance de garantie](#).

2.4 Juges

2.4.1 Généralités

Les sociétés/groupes des catégories jeunesse, actifs, dames/hommes et seniors ont l'obligation d'annoncer **un.e juge pour 12 gymnastes inscrit.e.s**. Tous les juges doivent être en possession d'un brevet, sauf pour le parcours jeunesse (cf. [2.4.4](#)). L'annonce des juges s'effectue en ligne en même temps que l'inscription et permet de valider la participation de la société.

Procédure au cas où un nombre insuffisant de juges est annoncé dans les différents sports :

- les sociétés qui disputent le test de branche allround, balle à la corbeille, unihockey, volleyball ou Fit+Fun s'engagent à mettre à disposition un.e juge breveté.e par discipline,
- les sociétés des catégories actifs et jeunesse qui disputent des disciplines d'athlétisme, s'engagent à mettre à disposition un.e juge d'athlétisme breveté.e.

Il n'est pas possible de garantir une participation aux fonctionnaires, arbitres et juges. Les sociétés sont chargées de vérifier l'engagement de leurs juges dès que les horaires sont en ligne. Les juges et arbitres disputant un concours s'acquittent d'une carte de fête de type A.

Comportements sanctionnés par une déduction de la finance de garantie selon l'art. [10.1.3](#).

- pas de juge mis à disposition ou en quantité insuffisante
- les juges n'ont pas saisi en personne leur adresse et dates d'engagement possibles
- les données des juges saisies sont incorrectes
- le juge ne vient pas
- le juge quitte l'aire de concours durant son engagement
- non-participation au cours d'arbitre ou de juge obligatoire selon la ligne directrice de formation cadres des juges des différents sports

Des règles spécifiques, stipulées dans les chapitres ci-après, s'appliquent en outre à certains sports.

2.4.2 Fit+Fun

Les sociétés qui ne disputent que le concours Fit+Fun (pas d'autres disciplines comme l'athlétisme, les agrès, la gymnastique, etc.) doivent inscrire un.e seul.e juge. La règle «..., annoncer un.e juge pour 12 gymnastes inscrit.e.s » (art. [2.4.1](#)) ne s'applique pas.

2.4.3 Athlétisme

En sus de la règle stipulant l'obligation d'annoncer un.e juge pour 12 gymnastes inscrit.e.s, les sociétés qui inscrivent plus de 5 gymnastes au concours individuel d'athlétisme ou qui participent au CMEA doivent annoncer en outre un.e arbitre d'athlétisme breveté.e .

2.4.4 Parcours jeunesse

Il n'est pas nécessaire pour les juges des disciplines des tests de jeu allround, course d'obstacles, parcours de jeu d'unihockey d'être en possession d'un brevet.

2.4.5 Jeux

Pour les concours de jeux, les sociétés/groupes sont tenu.e.s de mettre à disposition un.e arbitre par équipe.

2.5 Musique de compétition

La musique doit être téléchargée et contrôlée (écouter si le morceau est en entier) sur l'outil d'inscription au plus tard le 2 juin 2025. Tout changement apporté à la musique de compétition à compter du 2 juin 2025 entraîne une déduction conformément à l'art. 10.1.3. Par ailleurs, il convient d'observer les [directives sur la « Reproduction sonore et la sonorisation » lors des manifestations de la Fédération suisse de gymnastique \[6\]](#).

2.6 Concours individuels dans les sports olympiques

2.6.1 Gymnastique artistique masculine et féminine

La saisie et l'annonce des participant.e.s passent par le secteur de gymnastique artistique de la FSG.

Les directives de participation et de qualification du secteur de gymnastique artistique font foi.

2.6.2 Gymnastique rythmique

La saisie et l'annonce des participantes passent par le secteur de gymnastique rythmique de la FSG.

Les directives de participation et de qualification du secteur de gymnastique rythmique font foi.

2.6.3 Trampoline

Les participant.e.s s'inscrivent sur FSG-Contest via leurs sociétés. Il n'y a pas de concours de qualification.

3 Jour de compétition

3.1 Directives générales

3.1.1 Assurance

Les questions d'assurance sont du ressort des participant.e.s (cf. art. 1.2.1). Conformément au [Règlement de la Caisse d'assurance de sport \[5\]](#), les membres FSG déclarés comme participant.e.s sont assuré.e.s pour la couverture RC, les bris de lunettes et l'assurance accidents complémentaire dans l'exercice de leur activité gymnique à la FSG. Les personnes non affiliées à la FSG (sociétés étrangères, aides par discipline, membres de PluSport, etc.) sont responsables de contracter eux-mêmes une assurance correspondante.

3.1.2 Musique de compétition

Une clé USB comportant la musique de compétition en format mp3, doit pouvoir être présentée lors de la manifestation. La musique téléchargée dans l'outil d'inscription (cf. art. 2.5) est traitée en priorité ; la clé USB n'est utilisée qu'en cas d'urgence. Aucun essai de musique n'a lieu.

3.1.3 Proclamation des résultats

Lors des cérémonies protocolaires, le port de la tenue de compétition ou du training de société est obligatoire (cf. directives des différentes branches sportives). Les cérémonies protocolaires de tous les concours (trois premiers rangs) se déroulent le dernier jour de la catégorie concernée. L'hommage est rendu aux vainqueurs de fête le 22 juin 2025, lors de la cérémonie de clôture

3.2 Concours de sociétés

3.2.1 Annonce de la société/du groupe

Les sociétés/groupes s'annoncent auprès du premier poste d'annonce de la discipline au plus tard 30 minutes avant le début de la discipline.

3.2.2 Listes de passage à remplir

Les sociétés remplissent déjà les listes de passage au préalable sur FSG-Contest (possible après publication des horaires). L'annonce préliminaire (en tenant compte des changements possibles conformément à l'art. 3.2.3) est contrôlée avec la société au poste d'annonce correspondant 30 minutes avant le début de la discipline avant d'être reprise voire, le cas échéant, adaptée.

3.2.3 Changements

Aucune discipline ne peut être échangée ni annoncée pour la première fois le jour de la compétition. Il est possible de modifier le nombre de personnes vers le haut comme suit et jusqu'à 30 minutes avant le début de la compétition en ligne sur FSG-Contest ou auprès du poste d'annonce de la discipline :

Sport / Discipline	Élévation jusqu'au chiffre suivant supérieur divisible par ...
Athlétisme (sans estafette navette), jeux nationaux, Fit+Fun, cours d'obstacles	4
Estafette navette	18
Tests de branche, parcours de jeu d'unihockey	3 (pour autant qu'aucune autre installation ne soit nécessaire)
Test de jeu allround	6
Gymnastique aux agrès, gymnastique et team-aérobic	Augmentation possible jusqu'à 8 participant.e.s

Exemples :

- 10 gymnastes inscrit.e.s pour le saut en longueur. Augmentation possible à 12 gymnastes.
- 16 gymnastes inscrit.e.s pour le test de branche allround. Augmentation possible à 18 gymnastes le jour de la compétition.
- 10 gymnastes inscrit.e.s en gymnastique aux agrès. Augmentation possible à 18 gymnastes le jour de la compétition.

Aucune augmentation n'est possible si le nombre de personnes est déjà divisible par 4 (athlétisme, jeux nationaux, Fit+Fun, course d'obstacles), 18 (estafette navette), 3 (tests de branche, parcours de jeu unihockey) ou 6 (test de jeu allround).

Exemple : si 12 personnes sont inscrites au lancer du javelot, il n'est pas possible d'augmenter ce chiffre à 16.

Les changements du nombre de personnes vers le bas doivent répondre aux exigences minimales par sport/discipline stipulées dans l'art. [4.1.8 Concours de sociétés en une partie](#) et [4.1.9 Concours de sociétés en trois parties](#).

3.2.4 Blessures

Les gymnastes qui se blessent à l'échauffement avant de concourir ou durant le concours sont comptabilisé.e.s dans l'effectif du concours de sociétés. Un certificat médical établi par le service sanitaire sur place entre en vigueur avec effet immédiat.

3.2.5 Aides par discipline

Les engagements des aides par discipline sont régis par l'art. [4.1.1](#).

Les aides par discipline disputant des concours s'acquittent de la carte de fête correspondante.

3.3 Concours individuels / CMEA

3.3.1 Annonce des gymnastes individuel.le.s et des équipes du CMEA

Les gymnastes participant au concours individuel et au concours multiple par équipes d'athlétisme (CMEA) s'annoncent au plus tard 30 minutes avant le début de la compétition auprès du premier poste d'annonce de discipline. Concernant le CMEA féminin, pour des raisons d'organisation le choix parmi les disciplines de saut ne peut se faire qu'entre le saut en longueur et le saut en hauteur. Le choix est contraignant pour toute l'équipe.

3.3.2 Changements

Le jour de la compétition, il n'est plus possible de procéder à des changements de catégorie ou de discipline. Les gymnastes remplaçant.e.s sont autorisé.e.s dans le respect des restrictions d'âge et de sexe stipulées pour la catégorie en question. Par conséquent, des changements de nom et d'année de naissance sont autorisés le jour de la compétition. Une pièce d'identité officielle peut être exigée pour les catégories prévoyant des restrictions d'âge.

3.3.3 Blessures

Les gymnastes empêché.e.s de concourir pour des raisons de santé (blessure, maladie) sont soumis.e.s aux sanctions prévues dans les articles [10.2.2 Désistement / Remboursement de la finance de participation](#) et [10.1.3 Déductions de la finance de garantie](#). La direction des concours peut renoncer aux sanctions prévues dans l'art. [10.1.3 Déductions de la finance de garantie](#) sur présentation d'un certificat médical valable le jour de la compétition.

3.4 Jeux

3.4.1 Annonce de l'équipe des joueurs.ses

Les équipes de jeu s'annoncent au plus tard 30 minutes avant le début du premier match directement sur l'aire de concours.

3.4.2 Changements

Pour les jeux, seules des désinscriptions sont autorisées. Les sanctions stipulées dans les articles [10.2.2 Désistement / Remboursement de la finance de participation](#) et [10.1.3 Déductions de la finance de garantie](#) s'appliquent.

3.5 Fonctionnaires, juges et speakers

Fonctionnaires, juges et speakers s'annoncent sur place au plus tard 30 minutes avant le début de leur engagement directement sur le lieu correspondant.

4 Concours de sociétés

4.1 Généralités

A la Fête fédérale de gymnastique, des concours de société sont proposés pour toutes les classes d'âges (cf. art. 4.1.2). Les gymnastes, tout genre confondu, participent ensemble au même concours ; les résultats des disciplines mesurables sont évalués à l'aide de formulaires distincts pour les gymnastes masculins et les gymnastes féminines.

Il est possible de combiner les variantes de concours suivantes. L'élaboration de l'horaire ne tient compte que de la planification séquentielle par groupe. L'ordre des parties de concours selon les inscriptions est pris en compte dans la mesure du possible mais sans garantie.

Variante de concours	Nombre de parties de concours
Concours de sociétés en une partie	1
Concours de sociétés en 1 partie + 1 partie	1+1
Concours de sociétés en trois parties	3
Concours de sociétés en trois parties + 1 partie	3 + 1

Chaque discipline, respectivement chaque production, ne peut être choisie qu'une seule fois par société/groupe. Il est interdit d'exécuter la même production/discipline dans une composition majoritairement identique sous différents noms de société.

4.1.1 Aides par discipline

Pour leurs concours dans les disciplines mesurables en athlétisme et jeux nationaux, les sociétés/groupes mettent à disposition et durant toute la durée de compétition une personne âgée d'au moins 16 ans dont le travail consiste à soutenir le jury en place. Cette personne s'annonce au poste d'annonce de la discipline en même temps que les gymnastes. Si elle ne se présente pas, une déduction de la finance de garantie (art. 10.1.3) ainsi qu'une déduction d'ordre (annexe A) sont ordonnées

4.1.2 Classes d'âge

On distingue quatre classes d'âge, déterminées par l'année de naissance.

Classe d'âge	Année de naissance	Age	Règle spéciale
Jeunesse	2008 et plus jeunes	17 ans et moins (M18)	
Actifs.ves	Age libre		
Dames/Hommes	1990 et plus âgés	35 ans et plus (35+)	1/3 des participant.e.s par discipline peut être né entre 1991 et 2000.
Seniors	1970 et plus âgés	55 ans et plus (55+)	1/3 des participant.e.s par discipline peut être né entre 1971 et 1990.

Dans les classes d'âge avec la règle du 1/3, on arrondit vers le haut.

Exemple : 10 personnes : $3 = 3,33$ personnes. On arrondit à 4 personnes.

Ainsi, dans un groupe de 10 personnes, 4 peuvent être en-dessous de la classe d'âge.

4.1.3 Divisions

La division s'obtient à partir du nombre moyen de gymnastes par partie de compétition. Elle ne doit pas être comprise comme étant une classe de performance.

Jeunesse	
1 ^{ère} division	30 gymnastes et plus
2 ^e division	De 16 à 29 gymnastes
3 ^e division	De 6 à 15 gymnastes

Actifs.ves	
1 ^{ère} division	30 gymnastes et plus
2 ^e division	De 16 à 29 gymnastes
3 ^e division	De 6 à 15 gymnastes

Dames/Hommes	
1 ^{ère} division	30 gymnastes et plus
2 ^e division	De 16 à 29 gymnastes
3 ^e division	De 6 à 15 gymnastes

Seniors	
1 ^{ère} division	15 gymnastes et plus
2 ^e division	De 11 à 14 gymnastes
3 ^e division	De 6 à 10 gymnastes

4.1.3.1 Répartition des divisions

La moyenne des gymnastes en lice par concours est prise en compte pour la répartition des divisions. Le nombre total de gymnastes en lice est divisé par le nombre de parties de concours, ce qui donne la division. Les personnes ne comptent donc qu'une fois par participation. Exemple pour le groupe de la classe d'âge des actifs.ves :

1^{ère} partie de concours 8 personnes
2^e partie de concours 17 personnes
3^e partie de concours 21 personnes
Total 46 personnes : 3 = 15,33 personnes

On arrondit toujours, ce qui donne 16 personnes.

Dans notre exemple, la société de la classe d'âge des actifs.ves est attribuée à la 2^e division.

4.1.3.2 Organisation des divisions

Dans toutes les classes d'âge proposées, au moins 6 sociétés/groupes doivent s'inscrire par division pour que la division en question puisse avoir lieu. La direction des concours se réserve le droit de regrouper des divisions. Ceci est valable pour tous les concours de sociétés.

4.1.4 Notation

La notation s'effectue sur la base des directives des différentes branches et disciplines ([annexe C](#)), respectivement des barèmes concernés (www.stv-fsg.ch). Les notes des différentes disciplines sont arrondies au centième de point.

Le nombre maximal de points que l'on peut obtenir dans chaque partie de concours s'élève à dix contre trente pour le concours en trois parties.

Si plusieurs groupes sont en lice dans une partie de concours, la note obtenue par chaque groupe est multipliée par le nombre de gymnastes en lice (y compris les blessé.e.s avec certificat médical).

La somme de ces notes est ensuite divisée par le nombre de gymnastes en lice dans la partie de concours (y compris les blessé.e.s avec certificat médical) puis arrondie au centième de point.

De plus amples informations sur la notation figurent dans les [directives concernant les barèmes \[7\]](#).

4.1.5 Listes de résultats

Les listes de résultats suivantes sont établies pour chaque classe d'âge :

- un classement par branche pour le concours en une partie
- un classement par division pour le concours en trois parties

En cas d'égalité de note pour le concours de sociétés en une partie et en trois parties, le même rang est décerné.

4.1.6 Vainqueur de la fête

Dans le concours en trois parties, le vainqueur de la 1^{ère} division par classe d'âge est vainqueur de la fête. Dans les classes d'âge actifs.ves et jeunesse, ne peuvent être déclarées vainqueur de la fête que les sociétés ayant choisi des disciplines parmi au moins deux branches sportives différentes (cf. art. 4.1.9) dans le concours en trois parties. Dans le cas où la première division est remportée par une société ayant participé à des disciplines tirées d'une seule branche sportive, le titre revient à la première société venant ensuite ayant participé à des disciplines tirées d'au moins deux branches sportives différentes. Cette règle ne s'applique pas aux classes d'âge dames/hommes et seniors. Les sociétés de sport non affiliées à la Fédération suisse de gymnastique ou à une fédération partenaire (cf. art. 1.2.1) (sociétés étrangères par exemple) ne peuvent pas se voir décerner le titre de vainqueur de la fête. La première société venant ensuite et remplissant les critères mentionnés sous 1.2.1 est déclarée vainqueur de la fête.

4.1.7 Distinctions

Toutes les classes d'âge dans le concours de sociétés en trois parties :

- vainqueur de la fête du concours de sociétés 3 parties fanion de vainqueur et prix souvenir
- vainqueur de la div. concours de sociétés 3 parties fanion de vainqueur
- 2^e et 3^e place par division fanion de podium

Toutes les classes d'âge dans le concours de sociétés en une partie :

- vainqueur de branche dans conc. sociétés une partie fanion de podium

Distinction de société (toutes les classe d'âge) :

- participation au concours de sociétés fanion

4.1.8 Concours de sociétés en une partie

Le choix du concours de sociétés en une partie s'effectue parmi les branches suivantes :

Jeunesse	Actifs.ves	Dames/Hommes	Seniors
Gymnastique aux agrès Gymnastique et danse Aérobic	Tests de branche Gymnastique aux agrès Gymnastique et danse Aérobic	Tests de branche Fit+Fun Gymnastique aux agrès Gymnastique et danse Aérobic	Fit+Fun Gymnastique et danse Aérobic

Les disciplines peuvent être librement choisies. Chaque discipline ne peut être exécutée qu'une seule fois. Participation d'au moins 6 personnes. Il n'y a pas de division.

4.1.9 Concours de sociétés en trois parties

Ce concours de sociétés comporte trois parties de compétition. Le choix du concours de sociétés en trois parties s'effectue parmi les branches suivantes :

Jeunesse	Actifs.ves	Dames/Hommes	Seniors
Gymnastique aux agrès Gymnastique et danse Aérobic Athlétisme Jeux nationaux Parcours jeunesse	Tests de branche Gymnastique aux agrès Gymnastique et danse Aérobic Athlétisme Jeux nationaux	Tests de branche Fit+Fun Gymnastique aux agrès Gymnastique et danse Aérobic Athlétisme Jeux nationaux	Fit+Fun Aérobic Athlétisme Jeux nationaux

Les disciplines des trois parties de concours sont au libre choix. Chaque discipline/production ne peut être effectuée qu'une seule fois.

Choisir au minimum une (1) et au maximum quatre (4) discipline(s) par partie de concours. Le nombre de disciplines peut varier en fonction de la partie de concours. Taille minimale pour la branche sportive/discipline :

Branche sportive / Discipline	Taille minimale
Tests de branche, Fit+Fun, gymnastique aux agrès, gymnastique et danse, aérobic, estafette navette, parcours de jeu unihockey, test de jeu allround	6 gymnastes
Athlétisme (sans estafette navette), jeux nationaux, course d'obstacles	4 gymnastes

Au moins 6 personnes doivent être engagées par partie de concours. Les gymnastes peuvent être participer à plusieurs parties du concours, mais seulement une fois (1 discipline/production) par partie de concours. L'ordre des parties de concours inscrites est pris en compte dans la mesure du possible, mais ne peut pas toujours être respecté. Il n'est pas possible de tenir compte d'éventuels départs dans deux classes d'âge/sociétés différentes lors de l'établissement de l'horaire.

4.2 Classe d'âge jeunesse

4.2.1 Catégories d'âge pour les disciplines mesurables

Catégories d'âge prises en compte pour l'évaluation :

Catégorie d'âge	Année de naissance
M18	2008 et 2009
M16	2010 et 2011
M14	2012 et 2013
M12	2014 et 2015
M10	2016 et 2017
M8	2018 et plus jeunes

Les classes d'âge sont prises en compte lors de l'évaluation uniquement dans les disciplines mesurables à l'aide des barèmes correspondants. Les différences d'âge et de genre sont prises en compte à l'aide d'un système de barèmes distinct.

Pour le concours de sociétés jeunesse, le choix s'effectue parmi les branches sportives/disciplines suivantes (4.2.2 à 4.2.7).

4.2.2 Gymnastique aux agrès

Les [Directives et le Manuel de gymnastique aux agrès de sociétés \[9\]](#) en vigueur s'appliquent.

Le choix s'effectue parmi les disciplines suivantes :

- barres parallèles (BP)
- sol (SO)
- combinaison d'engins (CE)
- barre fixe (BF)
- rhönrad (RR)
- anneaux balançants (AB)
- barres asymétriques scolaires (BAS)
- sauts (SA)
- trampoline (TR)

La [liste de matériel de la GAS \[10\]](#) correspond au nombre d'engins mis à disposition pour chaque discipline.

La liste de matériel doit être adressée lors de l'inscription pour le 1^{er} décembre 2024 au plus tard.

Il est obligatoire de soumettre une demande pour tous les engins auxiliaires, annexes et autres engins non mentionnés sur la liste du matériel. La rubrique correspondante de la liste du matériel (« demande supplémentaire ») doit être dûment remplie. Prendre avec soi tous les engins auxiliaires, annexes ou autres ayant été autorisés (cf. liste du matériel).

Les engins doivent être montés par les sociétés avant le début de la compétition puis ramenés vers l'entrepôt des engins.

Il est interdit de s'exercer ou de s'entraîner sur la place de concours

4.2.3 Gymnastique et danse

Les [Directives de gymnastique et danse \[15\]](#) en vigueur s'appliquent. Les sociétés doivent apporter leurs engins accessoires et à main.

Le choix s'effectue parmi les disciplines suivantes :

- gymnastique avec engin à main (GYSAE)
- gymnastique sans engin à main (GYSSE)

Les surfaces suivantes sont à choix :

- 12 x 12 m
- 12 x 18 m
- 12 x 24 m
- 18 x 24 m
- 24 x 40 m

En présence de plusieurs productions de gymnastique, il convient de les distinguer dans le programme. Dans ce cas, il est permis d'utiliser plusieurs fois le même engin à main.

4.2.4 Aérobie

Les [Directives d'aérobie \[8\]](#) en vigueur s'appliquent.

Le choix s'effectue parmi les disciplines suivantes :

- team-aérobie (TAe)

Les surfaces suivantes sont à choix :

- 12 x 12 m
- 12 x 18 m
- 12 x 24 m

4.2.5 Athlétisme

Les [Directives d'athlétisme FSG \[16\]](#) en vigueur s'appliquent. Il est interdit d'apporter ses propres engins.

Le choix s'effectue parmi les disciplines suivantes :

- lancer de la balle (LB) 200 g
- lancer avec rotation (LT) seulement pour M12/M10/M8
- saut en hauteur (SH) seulement pour 18/M16/M14
- lancer du poids (LP) seulement pour 18/M16/M14, gm 4 kg / gf 3 kg
- course du 800 m (800)
- estafette navette 60 m (EN60)
- balle à la lanière (BL) seulement pour M18/M16/M14, 1 kg
- saut en longueur (SL) Zone

4.2.6 Gymnastique aux jeux nationaux

Les [Directives de gymnastique de sociétés jeux nationaux \[18\]](#) s'appliquent. Il est interdit d'apporter ses propres engins.

Le choix s'effectue parmi les disciplines suivantes :

- jet de la pierre (LP)
- lever de la pierre (LeP) poids de la pierre en fonction de l'âge
- saut combiné (SC)

4.2.6.1 Lever de la pierre

Catégorie d'âge	Année de naissance	Poids cadets	Poids cadettes
M18	2008 et 2009	15 kg	10 kg
M16	2010 et 2011	10 kg	8 kg
M14	2012 et 2013	8 kg	6 kg
M12	2014 et 2015	6 kg	4 kg
M10	2016 et plus jeunes	4 kg	-

4.2.6.2 Jet de la pierre

La pierre doit être portée et jetée à une main, avec ou sans élan. Le jet peut s'effectuer à partir de la station ou avec élan.

- cadets 6 kg
- cadettes 4 kg

4.2.6.3 Saut combiné

Les gymnastes ont 4 essais. Une fois choisie, la hauteur peut de nouveau être revue à la baisse après des essais ratés. La meilleure hauteur obtenue est retenue. La hauteur et la longueur varient en fonction de l'âge du gymnaste.

4.2.7 Parcours jeunesse

Les [Directives du parcours jeunesse \[23\]](#) s'appliquent.

Le choix s'effectue parmi les disciplines suivantes :

- course d'obstacles (CO)
- parcours de jeu d'unihockey (PJU)
- test de jeu allround (TJA)

4.3 Classe d'âge actifs.ves

Le choix pour le concours de sociétés des actifs.ves s'effectue dans les branches sportives/disciplines décrites dans les articles suivants (4.3.1 à 4.3.6).

4.3.1 Tests de branche

Les [Directives et règles spécifiques aux tests de branche \[21\]](#) en vigueur s'appliquent.

- test de branche allround (TBA)
- test de branche balle à la corbeille (TBB)
- test de branche unihockey (TBU)
- test de branche volleyball (TBV)

Les chaussures à crampons sont autorisées pour les tests de branche. Sont interdites les chaussures à clous ou à vis. Il est interdit de s'exercer/s'échauffer sur les places de concours.

Les sociétés sont réparties sur deux installations à partir de 15 personnes, sur trois à partir de 27 personnes et sur quatre à partir de 39 personnes.

4.3.2 Gymnastique aux agrès

Les [Directives et le Manuel de gymnastique aux agrès \[9\]](#) en vigueur s'appliquent.

Le choix s'effectue parmi les disciplines suivantes :

- barres parallèles (BP)
- sol (SO)
- combinaison d'engins (CE)
- barre fixe (BF)
- rhönrad (RR)
- anneaux balançants (AB)
- barres asymétriques scolaires (BAS)
- sauts (SA)
- trampoline (TR)

La [liste de matériel de la GAS \[10\]](#) correspond au nombre d'engins mis à disposition pour chaque discipline. La liste de matériel est à adresser à l'aide de l'inscription pour le 1^{er} décembre 2024 au plus tard.

Il est obligatoire de soumettre une demande pour tous les engins auxiliaires, annexes et autres engins non mentionnés sur la liste du matériel. La rubrique correspondante de la liste du matériel (« demande supplémentaire ») doit être dûment remplie. Prendre avec soi tous les engins auxiliaires, annexes ou autres ayant été autorisés (cf. liste du matériel).

Les engins doivent être montés par les sociétés avant le début de la compétition puis ramenés vers l'entrepôt des engins.

Il est interdit de s'exercer ou de s'entraîner sur la place de concours.

4.3.3 Gymnastique et danse

Les [Directives de gymnastique et danse \[15\]](#) en vigueur s'appliquent. Les sociétés doivent apporter leurs engins accessoires et à main.

Le choix s'effectue parmi les disciplines suivantes :

- gymnastique avec engin à main (GYMHG)
- gymnastique sans engin à main (GYMOH)

Les surfaces suivantes sont à choix :

- 12 x 12 m
- 12 x 18 m
- 12 x 24 m
- 18 x 24 m
- 24 x 40 m

En présence de plusieurs programmes de gymnastique, il convient de les distinguer dans le programme. Dans ce cas, il est permis d'utiliser plusieurs fois le même engin à main.

4.3.4 Aérobie

Les [Directives d'aérobie \[8\]](#) en vigueur s'appliquent.

Le choix s'effectue parmi les disciplines suivantes :

- team-aérobie (TAe)

Les surfaces suivantes sont à choix :

- 12 x 12 m
- 12 x 18 m
- 12 x 24 m

4.3.5 Athlétisme

Les [Directives d'athlétisme FSG \[16\]](#) en vigueur s'appliquent. Il est interdit d'apporter ses propres engins.

Le choix s'effectue parmi les disciplines suivantes :

- saut en hauteur (SH)
- lancer du poids (LP) gm 5 kg / gf 4 kg
- course 400 m (400)
- course 800 m (800)
- estafette navette 80 m (EN80)
- balle à la lanterne (BL) gm 1,5 kg / gf 1,0 kg
- javelot (JA) gm 800 g / gf 600 g
- saut en longueur (SL)
- lancer de l'agrès (LA) gm 500 g (agrès) / gf 300 g (témoin)

4.3.6 Gymnastique aux jeux nationaux

Les [Directives de gymnastique de sociétés jeux nationaux \[18\]](#) s'appliquent. Il est interdit d'apporter ses propres engins.

Le choix s'effectue parmi les disciplines suivantes :

- lever de la pierre (LP) gm 22,5 kg, 18,0 kg / gf 12,5 kg, 10,0 kg
- jet de la pierre (JP) gm 12,5 kg / gf 6,0 kg
- saut combiné (SC)

4.4 Classe d'âge dames/hommes

Le choix pour le concours de sociétés des dames/hommes s'effectue dans les branches sportives/disciplines décrites dans les articles suivants (4.4.1 à 4.4.7).

4.4.1 Tests de branche

Les [Directives et règlements des tests de branche \[21\]](#) en vigueur s'appliquent.

- Test de branche allround (TBA)
- Test de branche balle à la corbeille (TBB)
- Test de branche unihockey (TBU)
- Test de branche volleyball (TBV)

Les chaussures à crampons sont autorisées pour les tests de branche. Sont interdites les chaussures à clous ou à vis. Il est interdit de s'exercer/s'échauffer sur les places de concours.

Les sociétés sont réparties sur deux installations à partir de 15 personnes, sur trois à partir de 27 personnes et sur quatre à partir de 39 personnes.

4.4.2 Fit+Fun

Les [Directives et règlements du Fit+Fun \[22\]](#) en vigueur s'appliquent. Il est interdit d'apporter son propre matériel. Utiliser le matériel mis à disposition par l'organisateur.

Les chaussures à crampons sont autorisées pour le Fit+Fun. Sont interdites les chaussures à clous ou à vis. Il est interdit de s'exercer/s'échauffer sur les places de concours.

Le choix s'effectue parmi les disciplines suivantes :

- football témoin / balle et planche (FF1)
- unihockey en équipes / balle en 8 (FF2)
- street racket / anneau et bâton (FF3)

Les sociétés sont réparties sur deux installations à partir de 15 personnes, sur trois à partir de 27 personnes et sur quatre à partir de 39 personnes.

4.4.3 Gymnastique aux agrès

Les [Directives et le Manuel de gymnastique aux agrès \[9\]](#) en vigueur s'appliquent.

Le choix s'effectue parmi les disciplines suivantes :

- barres parallèles (BP)
- sol (SO)
- combinaison d'engins (CE)
- barre fixe (BF)
- rhönrad (RR)
- anneaux balançants (AB)
- barres asymétriques scolaires (BAS)
- sauts (SA)
- trampoline (TR)

La [liste de matériel de la GAS \[10\]](#) correspond au nombre d'engins mis à disposition pour chaque discipline.

La liste de matériel doit être adressée lors de l'inscription pour le 1^{er} décembre 2024 au plus tard. Il est obligatoire de soumettre une demande pour tous les engins auxiliaires, annexes et autres engins non mentionnés sur la liste du matériel. La rubrique correspondante de la liste du matériel (« demande supplémentaire ») doit être dûment remplie. Prendre avec soi tous les engins auxiliaires, annexes ou autres ayant été autorisés (cf. liste du matériel).

Les engins doivent être montés par les sociétés avant le début de la compétition puis ramenés vers l'entrepôt des engins.

Il est interdit de s'exercer ou de s'entraîner sur la place de concours

4.4.4 Gymnastique et danse

Les [Directives de gymnastique et danse \[15\]](#) en vigueur s'appliquent. Les sociétés doivent apporter leurs engins accessoires et à main.

Le choix s'effectue parmi les disciplines suivantes :

- gymnastique avec engin à main (GYSAE)
- gymnastique sans engin à main (GYSSE)

Les surfaces suivantes sont à choix :

- 12 x 12 m
- 12 x 18 m
- 12 x 24 m
- 18 x 24 m
- 24 x 40 m

En présence de plusieurs productions de gymnastique, il convient de les distinguer dans le programme. Dans ce cas, il est permis d'utiliser plusieurs fois le même engin à main.

4.4.5 Aérobic

Les [Directives d'aérobic \[8\]](#) en vigueur s'appliquent.

Le choix s'effectue parmi les disciplines suivantes :

- team-aérobic (TAe)

Les surfaces suivantes sont à choix :

- 12 x 12 m
- 12 x 18 m
- 12 x 24 m

4.4.6 Athlétisme

Les [Directives d'athlétisme FSG \[16\]](#) en vigueur s'appliquent. Il est interdit d'apporter ses propres engins.

Le choix s'effectue parmi les disciplines suivantes :

- saut en hauteur (SH)
- lancer du poids (LP) gm 5 kg / gf 4 kg
- course 800 m (800)
- estafette navette 80 m (EN80)
- balle à la lanière (BL) gm 1,5 kg / gf 1,0 kg
- javelot (JA) gm 800 g / gf 600 g
- saut en longueur (SL)
- lancer de l'agrès (LA) gm 500 g (agrès) / gf 300 g (témoin)

4.4.7 Gymnastique aux jeux nationaux

Les [Directives de gymnastique de sociétés jeux nationaux \[18\]](#) s'appliquent. Il est interdit d'apporter ses propres engins.

Le choix s'effectue parmi les disciplines suivantes :

- lever de la pierre (LP) hommes 22,5 kg, 18 kg, 15 kg
dames 12,5 kg, 10 kg, 8 kg
- jet de la pierre (JP) hommes 10 kg / dames 6 kg

4.5 Classe d'âge seniors

Le choix pour le concours de sociétés des seniors s'effectue dans les branches sportives/disciplines décrites dans les articles suivants (4.5.1 à 4.5.4).

4.5.1 Fit+Fun

Les [Directives et règlements du Fit+Fun \[22\]](#) en vigueur s'appliquent. Il est interdit d'apporter son propre matériel. Utiliser le matériel mis à disposition par l'organisateur.

Les chaussures à crampons sont autorisées pour le Fit+Fun. Sont interdites les chaussures à clous ou à vis. Il est interdit de s'exercer/s'échauffer sur les places de concours.

Le choix s'effectue parmi les disciplines suivantes :

- football témoin / balle et planche (FF1)
- unihockey en équipe / balle en 8 (FF2)
- street racket / anneau et bâton (FF3)

Les sociétés sont réparties sur deux installations à partir de 15 personnes, sur trois à partir de 27 personnes et sur quatre à partir de 39 personnes.

4.5.2 Aérobic

Les [Directives d'aérobic \[8\]](#) en vigueur s'appliquent.

Le choix s'effectue parmi les disciplines suivantes :

- team-aérobic (TAé)

Les surfaces suivantes sont à choix :

- 12 x 12 m
- 12 x 18 m
- 12 x 24 m

4.5.3 Athlétisme

Les [Directives d'athlétisme FSG \[16\]](#) en vigueur s'appliquent. Il est interdit d'apporter ses propres engins.

Le choix s'effectue parmi les disciplines suivantes :

- saut en hauteur (SH)
- lancer du poids (LP) gm 5 kg / gf 4 kg
- course 800 m (800)
- estafette navette 80 m (EN80)
- balle à la lanière (BL) gm 1,5 kg / gf 1,0 kg
- saut en longueur (SL)
- lancer de l'agrès (LA) gm 500 g (agrès) / gf 300 g (témoin)

4.5.4 Gymnastique aux jeux nationaux

Les [Directives du concours de jeux nationaux gymnastique de sociétés \[18\]](#) s'appliquent. Il est interdit d'apporter ses propres engins.

Le choix s'effectue parmi les disciplines suivantes :

- lever de la pierre (LP) hommes 18 kg, 15 kg / dames 10 kg, 8 kg
- jet de la pierre (JP) hommes 10 kg / dames 6 kg

5 Concours individuels

Un concours de l'offre de concours individuels de sport de masse ne peut avoir lieu qu'en présence d'au moins 20 personnes/duos/équipes inscrit.e.s. Il est possible, soit de regrouper des catégories, soit d'annuler le concours.

5.1 Aérobic

Les [Directives d'aérobic \[8\]](#) en vigueur s'appliquent.

5.1.1 Offre

Catégorie	Restrictions	Année de naissance
Aérobic duos, actifs.ves		2011 et plus âgé.e.s
Aérobic duos, dames/hommes	Tous deux doivent avoir au moins 35 ans	1990 et plus âgé.e.s
Aérobic équipe 3-5 gymnastes, actifs		2011 et plus âgé.e.s
Aérobic équipe 3-5 gymnastes, dames/hommes	Une personne peut avoir moins de 35 ans	1990 et plus âgé.e.s

5.1.2 Classement

En cas d'égalité de points de la note finale, la meilleure note T est décisive pour le classement final.

5.1.3 Vainqueur de la fête

- Vainqueur de la catégorie des actifs.ves, duos
- Vainqueur de la catégorie des actifs.ves, équipes de 3-5 gymnastes

Les vainqueurs reçoivent un prix souvenir.

5.1.4 Distinctions

Médailles d'or, d'argent et de bronze pour les trois première.e.s classé.e.s.
30% des concurrent.e.s de chaque catégorie reçoivent une distinction.

5.2 Gymnastique aux agrès

5.2.1 Offre

5.2.1.1 Gymnastique aux agrès individuelle

Le [programme de compétition GAI \[11\]](#) et la [tablette de classification GAI \[12\]](#) en vigueur s'appliquent. Les gymnastes à l'artistique ayant disputé des compétitions de gymnastique artistique durant l'année ou possédant une licence pour la saison correspondante ne sont pas admis aux concours individuels de gymnastique aux agrès.

Catégorie	Gf	Gm	Année de naissance
C5	X	x	Ouvert
C6	X	x	Ouvert
C7	X	x	Ouvert
CD	X	-	2003 et plus âgées
CH	-	x	1997 et plus âgés

5.2.1.2 Gymnastique aux agrès Elle+Lui

Les [Directives de gymnastique aux agrès Elle+Lui \[13\]](#) en vigueur s'appliquent.

Catégorie	Année de naissance
Jeunesse	2011 et plus jeunes
Actifs.ves	2010 et plus âgé.e.s

La répartition en catégorie s'appuie sur l'année de naissance de la personne la plus âgée.

Concours duo dans les trois disciplines suivantes :

- sol avec partenaire, éléments synchrones en musique
- anneaux balançants effectués en synchrone
- engin individuel : barre fixe haute/basse, barres parallèles, barres asymétriques scolaires, saut

5.2.1.3 Gymnastique aux agrès à deux

Les [Directives de gymnastique aux agrès à deux \[14\]](#) en vigueur s'appliquent.

Catégorie	Année de naissance
Jeunesse	2009 et plus jeunes
Actifs.ves	2008 et plus âgé.e.s

La répartition en catégorie s'appuie sur l'année de naissance de la personne la plus âgée.

Concours en duos avec les deux disciplines suivantes :

- sol : engin imposé avec éléments avec partenaires
- 1 engin à choix (barre fixe haute/basse, barres parallèles, barres asymétriques scolaires, anneaux balançants)

Accompagnement musical obligatoire pour tous les engins.

5.2.1.4 Petites équipes (3-5 gymnastes)

Les [Directives de gymnastique aux agrès de sociétés \[9\]](#) en vigueur s'appliquent.

Catégorie	Année de naissance
Jeunesse	Jusqu'à 2009, une personne peut être plus âgée (née au max. en 2008)
Actifs.ves	Ouvert
Dames/Hommes	Dès 1990, une personne peut être plus jeune

5.2.2 Classement

Les gymnastes ex-aequo pour la note finale sont classé.e.s au même rang.

5.2.3 Vainqueur de la fête

- vainqueur de la catégorie gymnastique aux agrès individuelle C7 gf
- vainqueur de la catégorie gymnastique aux agrès individuelle C7 gm

Les vainqueurs reçoivent un prix souvenir.

5.2.4 Distinctions

Médailles d'or, d'argent et de bronze pour les trois premie.è.r.e.s classé.e.s de chaque catégorie.

30% des concurrent.e.s de chaque catégorie reçoivent une distinction.

5.3 Gymnastique et danse

Les [Directives de gymnastique et danse \[15\]](#) en vigueur s'appliquent. Les sociétés doivent apporter leurs engins accessoires et à main. Les gymnastes GR licenciées ne sont pas admises.

5.3.1 Offre

5.3.1.1 Gymnastique et danse individuel

Catégorie	Année de naissance
GEO1 : individuel sans engin à main, D/H	1990 et plus âgé.e.s
GEO2 : individuel sans engin à main, actifs.ves	ouvert
GEO3 : individuel sans engin à main, jeunesse	2009 et plus jeunes
GEM1 : individuel avec engin à main, D/H	1990 et plus âgé.e.s
GEM2 : individuel avec engin à main, actifs.ves	ouvert
GEM3 : individuel avec engin à main, jeunesse	2009 et plus jeunes

5.3.1.2 Gymnastique et danse en couple

Catégorie	Année de naissance
GPO1 : couple sans engin à main, D/H	1990 et plus âgé.e.s
GPO2 : couple sans engin à main, actifs.ves	ouvert
GPO3 : couple sans engin à main, jeunesse	2009 et plus jeunes
GPM1 : couple avec engin à main, D/H	1990 et plus âgé.e.s
GPM2 : couple avec engin à main, actifs.ves	ouvert
GPM3 : couple avec engin à main, jeunesse	2009 et plus jeunes

La décision de la classe d'âge s'appuie sur l'année de naissance de la personne la plus âgée.

5.3.1.3 Gymnastique et danse team

Catégorie	Année de naissance	Remarques
GTO1 : team sans engin à main, D/H	1990 et plus âgé.e.s	1/3 des gymnastes peut avoir entre 25 et 35 ans.
GTO2 : team sans engin à main, actifs.ves	ouvert	
GTO3 : team sans engin à main, jeunesse	2009 et plus jeunes	1/3 des gymnastes peut avoir 17 ans au max.
GTM1 : team avec engin à main, D/H	1990 et plus âgé.e.s	1/3 des gymnastes peut avoir entre 25 et 35 ans.
GTM2 : team avec engin à main, actifs.ves	ouvert	
GTM3 : team avec engin à main, jeunesse	2009 et plus jeunes	1/3 des gymnastes peut avoir 17 ans au max.

Lors du calcul du tiers, on arrondit dans tous les cas.

5.3.1.4 Gymnastique et danse tests

Catégorie	Année de naissance
Gymnastique - tests actifs.ves	ouvert
Gymnastique - tests jeunesse	2009 et plus jeunes

5.3.2 Classement

Les gymnastes ex-aequo pour la note finale sont classé.e.s au même rang.

5.3.3 Vainqueur de la fête

- Vainqueur de la catégorie gymnastique GEO2 (individuel sans engin à main, actifs.ves)
- Vainqueur de la catégorie gymnastique GEM2 ((individuel avec engin à main, actifs.ves)
- Vainqueur de la catégorie gymnastique tests actifs.ves

Les vainqueurs reçoivent un prix souvenir.

5.3.4 Distinctions

Médailles d'or, d'argent et de bronze pour les trois première.e.s classé.e.s de chaque catégorie. 30% des concurrent.e.s de chaque catégorie reçoivent une distinction.

5.4 Gymnastique artistique

5.4.1 Offre

5.4.1.1 Gymnastique artistique féminine

Catégorie	Restrictions
Programme 1	Les 24 premières des CSJ GAF 2025
Programme 2	Les 16 premières des CSJ GAF 2025
Programme 3	Les 16 premières des CSJ GAF 2025
Programme 4	Les 12 premières des CSJ GAF 2025
Programme 5	Les 12 premières des CSJ GAF 2025
Programme 5A	Les 12 premières des CSJ GAF 2025
Programme 6 junior	Libre (âge ≤ nées en 2010, cf. FIG juniors)
Programme 6 senior	Libre (cf. FIG seniors)

5.4.1.2 Gymnastique artistique masculine

Catégorie	Restrictions
Programme 1	Les 27 premiers des CSJ GAM 2025
Programme 2	Les 24 premiers des CSJ GAM 2025
Programme 3	Les 18 premiers des CSJ GAM 2025
Programme 4	Les 12 premiers des CSJ GAM 2025
Programme 5	Libre cf. FIG juniors)
Programme 6	Libre (cf. FIG seniors)

5.4.2 Notation

- Cf. [programme de compétition FSG GAF \[24\]](#) en vigueur
- Cf. [programme de compétition FSG GAM \[25\]](#) en vigueur
- Cf. [Code de pointage FIG GAF \[26\]](#) en vigueur
- Cf. [Code de pointage FIG GAM \[27\]](#) en vigueur

5.4.3 Classement

Les cas ex-aequo sont régis par le [Règlement sur les ex-aequo en gymnastique artistique \[28\]](#) en vigueur.

5.4.4 Vainqueur de la fête

- Vainqueur de la catégorie GAF P6 senior
- Vainqueur de la catégorie GAM P6

Les vainqueurs reçoivent un prix souvenir.

5.4.5 Distinctions

Médailles d'or, d'argent et de bronze pour les trois première.s classé.e.s de chaque catégorie. Une couronne de lauriers avec huit feuilles en or est décernée au 30% des participant.e.s dans les catégories GAF P6 seniors et GAM P6.

Une distinction est décernée au meilleur 30% des participant.e.s des autres catégories.

5.5 Athlétisme

Les [Directives d'athlétisme FSG \[16\]](#) et les [Prescriptions de concours d'athlétisme Elle+Lui \[17\]](#) en vigueur s'appliquent.

5.5.1 Offre

5.5.1.1 Concours individuels : hommes, juniors, cadets

Catégorie	Disciplines	Année de naissance
Hommes 10 branches	10 branches cf. IWR/WO	2005 et plus âgés
Hommes 6 branches	100/longueur/hauteur/poids/javelot/1000	2005 et plus âgés
Hommes M16 M 5 branches	80/longueur/hauteur/poids/1000	2010 et plus jeunes

5.5.1.2 Concours individuels : dames, juniors, cadettes

Catégorie	Disciplines	Année de naissance
Femmes 7 branches	7 branches cf. IWR/WO	2005 et plus âgées
Femmes 4 branches	100/longueur ou hauteur/poids/800	2005 et plus âgées
Femmes M16 W 4 branches	80/longueur ou hauteur/poids/800	2010 et plus jeunes

5.5.1.3 Concours Elle+Lui (CEL)

Catégorie	Disciplines	Année de naissance
Concours d'athlétisme Elle+Lui actifs.ves	100/longueur/hauteur/poids/javelot/2000	ouvert

5.5.2 Classement

En cas d'ex-aequo les gymnastes occupent le même rang.

5.5.3 Vainqueurs de la fête

- Vainqueur du concours à 10 branches hommes
- Vainqueur du concours à 7 branches femmes
- Paire victorieuse du concours Elle+Lui actifs.ves

Les vainqueurs reçoivent un prix souvenir.

5.5.4 Distinctions

Médailles d'or, d'argent et de bronze pour les trois première.s classé.e.s de chaque catégorie. Une couronne de feuilles d'olivier est décernée au 30% des participant.e.s dans les catégories concours à dix branches et à sept branches.

Une distinction est décernée au meilleur 30% des participant.e.s des autres catégories.

5.6 Jeux nationaux

Le [Règlement technique des jeux nationaux \[19\]](#) (sauf les distinctions) en vigueur s'applique.

5.6.1 Offre

Catégorie	Concours multiple	Année de naissance
Classe jeunesse Piccolo	5 branches	2016 et plus jeunes
Classe jeunesse 1	5 branches	2014 et 2015
Classe jeunesse 2	6 branches	2012 et 2013
Classe de performance 1	7 branches	2010 et 2011
Classe de performance 2	8 branches	2007 et 2009
Classe A	10 branches	ouvert

5.6.2 Classement

Les cas d'ex-aequo sont régis par le [Règlement technique des jeux nationaux \[19\]](#).

5.6.3 Vainqueurs de la fête

- Vainqueur de la classe A.

Les vainqueurs reçoivent un prix souvenir.

5.6.4 Distinctions

Médailles d'or, d'argent et de bronze pour les trois première.s classé.e.s de chaque catégorie. Une couronne de feuilles de chêne est décernée au 30% des participant.e.s dans la catégorie de classe A.

30% des participant.e.s des autres catégories reçoivent une distinction.

5.7 Parkour

Le [Règlement de compétition Swiss Parkour Series \[29\]](#) en vigueur s'applique.

5.7.1 Offre

Catégorie	Année de naissance (provisoire)
Speed femmes actives	Dès 2009
Speed hommes actifs	Dès 2009
Freestyle femmes actives	Dès 2009
Freestyle hommes actifs	Dès 2009
Speed girls	2010 et 2011
Speed boys	2010 et 2011
Speed kids (girls)	2012 et 2014
Speed kids (boys)	2012 et 2014

5.7.2 Classement

Les athlètes ex-aequo en speed occupent le même rang. En freestyle, se conformer au règlement de compétition en vigueur.

5.7.3 Vainqueur de la fête

- Vainqueur de la catégorie speed actifs.ves
- Vainqueur de la catégorie freestyle actifs.ves

5.7.4 Distinctions

Médailles d'or, d'argent et de bronze pour les trois première.s classé.e.s de chaque catégorie. 30% des participant.e.s de chaque catégorie reçoivent une distinction.

5.8 Gymnastique rythmique

5.8.1 Offre

5.8.1.1 Concours individuels

Catégorie	Année de naissance
Jeunesse P2	2015 et 2016
Jeunesse P3	2013 et 2014
Juniors P4	2012
Juniors P5	2010 et 2011
Seniors P6	2009 et plus âgées

5.8.1.2 Concours des ensembles

Catégorie	Restrictions	Année de naissance
Jeunesse G1	Max. une gymnaste de 9 ans ou une de 13 ans sur l'aire de concours	2013 et 2015
Jeunesse G2	Max. deux gymnastes plus jeunes (min. 11 ans) ou plus âgées sur l'aire de concours	2011 et 2013
Juniors G3	Max. deux gymnastes plus jeunes (min. 11 ans) ou plus âgées sur l'aire de concours	2010 et 2012
Seniors G4	Max. deux gymnastes plus jeunes (min. 13 ans) sur l'aire de concours	2009 et plus âgées

5.8.2 Notation

- Cf. [Règlement de compétition FSG gymnastique rythmique \[30\]](#) en vigueur
- Cf. [Programme de compétition FSG gymnastique rythmique \[31\]](#) en vigueur
- Cf. [Prescriptions techniques FSG gymnastique rythmique \[32\]](#) en vigueur
- Cf. [Code de pointage FIG gymnastique rythmique \[33\]](#) en vigueur

5.8.3 Classement

Les gymnastes ou ensembles ex-aequo sont classé.e.s conformément au [Règlement de compétition FSG gymnastique rythmique \[30\]](#) en vigueur.

5.8.4 Vainqueurs de la fête

- Vainqueur de la catégorie seniors P6
- Equipe victorieuse de la catégorie seniors G4

Les vainqueurs reçoivent un prix souvenir.

5.8.5 Distinctions

Les trois premières par catégorie reçoivent une médaille d'or, d'argent et de bronze.
30% des participant.e.s de chaque catégorie reçoivent une distinction

5.9 Trampoline

5.9.1 Offre

5.9.1.1 Concours individuel

Catégorie	Restrictions	Année de naissance
M11	Filles et garçons	2015 et plus jeunes
M13	Filles et garçons	2013 et 2014
M15 girls	Filles	2011 et 2012
M15 boys	Garçons	2011 et 2012
Junior girls	Filles	2009 et 2010
Junior boys	Garçons	2009 et 2010
Senior women	Dames	2008 et plus âgées
Senior men	Hommes	2008 et plus âgés

5.9.1.2 Concours synchrone

Catégorie	Restrictions	Année de naissance
Synchrone M13	Filles et garçons	2013 et plus jeunes
Synchrone open	Filles/Dames et garçons/hommes	2012 et plus âgé.e.s

5.9.2 Notation

- Cf. [Règlement de compétition FSG trampoline \[34\]](#) en vigueur
- Cf. [Programme de tests FSG trampoline \[35\]](#) en vigueur
- Cf. [Code de pointage FIG trampoline \[36\]](#) en vigueur

Le premier exercice obéit aux directives du niveau 2 de la classe d'âge en question conformément au document « Directives premier exercice saison 2025 » sans limite CS et de difficulté. Deux exercices sont effectués dans les catégories senior women et senior men ainsi que dans toutes les catégories synchrones ; le meilleur des deux exercices compte. Pour toutes les autres catégories il y a un premier exercice et un deuxième exercice, sans limite de difficulté (pas de minima et pas de maxima). Les huit meilleur.e.s gymnastes du concours préliminaire se qualifient pour la finale ; la limite des CS ne joue aucun rôle. La finale repart de zéro.

5.9.3 Classement

Pour les ex-aequo, se référer au [Règlement de compétition FSG trampoline \[34\]](#) en vigueur.

5.9.4 Vainqueur de la fête

- Celle ayant obtenu la meilleure note de la finale dans la catégorie Open Ladies
- Celui ayant obtenu la meilleure note de la finale dans la catégorie Open Men

Les vainqueurs reçoivent un prix souvenir.

5.9.5 Distinctions

Médailles d'or, d'argent et de bronze pour les trois premiers.ères de chaque catégorie.

Une couronne de lauriers avec 8 feuilles dorées est décernée au 30% des gymnastes en lice dans la catégorie Senior Women et Senior Men.

Une distinction est remise 30% des participant.e.s des autres catégories.

5.10 Concours de gymnastique

Les [Directives du concours de gymnastique \[20\]](#) en vigueur s'appliquent.

5.10.1 Offre

Catégorie	3 branches parmi ...	Année de naissance
Concours de gymnastique cat. B gm, actifs	trois sports	ouvert
Concours de gymnastique cat. C gm, D/HM	deux sports	1990 et plus âgé.e.s
Concours de gymnastique cat, B gf, actives	trois sports	ouvert
Concours de gymnastique cat. C gf, D/H	deux sports	1990 et plus âgés.e.s

Offre à choix parmi les sports et disciplines suivants :

- aérobic (Aé, AéP)
- gymnastique aux agrès (BP/BAS, SO, SA)
- gymnastique (GYME, GYMZZ)
- fitness/jeux (UH, BB)
- athlétisme (80m, 800m, LP, SL)
- jeux nationaux (LP, JP)

5.10.1 Classement

Les ex-aequo sont départagés par la meilleure note individuelle.

5.10.2 Vainqueur de la fête

- Vainqueur de la catégorie B gm actifs
- Vainqueur de la catégorie B gf actives

Les vainqueurs reçoivent un prix souvenir.

5.10.3 Distinctions

Les trois premières par catégorie reçoivent une médaille d'or, d'argent et de bronze.

30% des participant.e.s de chaque catégorie reçoivent une distinction

6 Concours par équipes

6.1 Concours multiple par équipes d'athlétisme (CMEA)

Le CMEA est un concours général qui doit être accompli par toute l'équipe. Il est composé des disciplines et catégories suivantes (cf. [Directives d'athlétisme FSG \[16\]](#)).

6.1.1 Offre

6.1.1.1 Hommes

Catégorie	Sprint	Saut 1	Saut 2	Jet/lancer	Course	Année de naissance
Hommes	100m	Longueur	Hauteur	Poids 5 kg	1000m	ouvert

6.1.1.2 Femmes

Catégorie	Sprint	Saut 1	Jet/lancer	Course	Année de naissance
Femmes	100m	Longueur ou hauteur	Poids 4kg	800m	ouvert

Pour des raisons d'organisation, l'équipe tout entière doit choisir soit le saut en longueur soit le saut en hauteur.

6.1.1.3 Mixte

Catégorie	Sprint	Saut 1	Saut 2	Jet/lancer	Cours e	Année de naissance
Hommes/femmes	100m	Longueur	Hauteur	Poids 5kg / 4kg	1000m	ouvert

6.1.2 Disciplines

- Course 100 m (100) 1 essai
- Course 800 m (800) 1 essai
- Course 1000 m (1000) 1 essai
- Saut en hauteur (SH) 6 essais
- Lancer du poids (LP) 3 essais
- Saut en longueur (SL) 3 essais

6.1.3 Equipes

Une équipe est composée de 4 à 6 participant.e.s qui doivent être des membres actifs.ves de la société. Les membres d'une équipe ne peuvent participer que pour une seule société.

La compétition n'a lieu que si au moins 20 équipes d'au moins quatre associations différentes sont inscrites. Comptent pour le total de points dans la catégorie des gymnastes « hommes » et « femmes » les quatre meilleurs résultats du concours multiple. En catégorie « mixte », ce sont les deux meilleurs résultats du concours multiple qui comptent. La notation s'effectue selon les barèmes en vigueur de SwissAthletics (<https://swiss-athletics.ch/fr/baremes/>).

Dans les catégories hommes et femmes, il est possible de disputer le CMEA soit le premier week-end dans le cadre du concours individuel (à 6 branches pour les hommes et à 4 branches pour les femmes) soit lors du 2^e week-end dans le cadre des concours spécifiques CMEA. La catégorie mixte du CMEA se dispute exclusivement lors du 2^e week-end. Pour la combinaison concours individuel/CMEA, les membres doivent faire partie d'une équipe CMEA inscrite comme tel. Chez les hommes, tous les membres d'une équipe CMEA disputent le concours à 6 branches dans le cadre du concours individuel. La notation du CMEA ne tient pas compte du résultat du lancer du javelot. Il n'y a qu'un classement par équipes. Seules les équipes peuvent obtenir une distinction.

Les résultats de l'équipe réalisés lors de la Fête fédérale comptent pour la qualification pour la finale du CMEA. En cas d'inscriptions trop nombreuses, la direction des concours peut décider de fixer des quotas.

6.1.4 Aides par discipline

Chaque équipe en lice dispose d'un.e aide par discipline qui s'annonce avec l'équipe et l'accompagne durant toute la compétition. En son absence, l'équipe n'est pas autorisée à concourir. Les aides par discipline participant aux concours/manifestations cadres s'acquittent de la carte de fête correspondante.

6.1.5 Equipes victorieuses

Une distinction est décernée aux trois premières équipes par catégorie. Elles reçoivent un prix d'équipe.

6.1.6 Distinctions

Médailles d'or, d'argent et de bronze pour tous et toutes les gymnastes des trois premières équipes de chaque catégorie.

7 Jeux

7.1 Offre de sports FSG

Sont proposés les sports et catégories conformément aux art. 7.1.1 à 7.1.4. Tous les modes de jeux sont régis par les règles stipulées à partir de l'art. 7.1.5.

7.1.1 Balle au poing

Catégorie		Restrictions	Année de naissance
BP A1	Cat. A femmes (élite)	LNA, LNB, dès la 1 ^{ère} ligue	ouvert
BP A2	Cat. A hommes (élite)	LNA, LNB, dès la 1 ^{ère} ligue	ouvert
BP B	Cat. B hommes (général)		ouvert
BP C	Hommes		1995 et plus âgés
BP D	Seniors		1985 et plus âgés
BP 2x2	2x2 balle au poing		ouvert
BP E1	M18 femmes		2007 et plus jeunes
BP E2	M18 hommes		2007 et plus jeunes

7.1.2 Indiacca

Catégorie		Restrictions	Année de naissance
INDI A1	Cat. A femmes		ouvert
INDI A2	Cat. A hommes		ouvert
INDI A mixte	Cat. A mixte		ouvert
INDI B1	Cat. B femmes 40+		1985 et plus âgées
INDI B2	Cat. B hommes 40+		1985 et plus âgés
INDI B mixte	Cat. B mixte 40+		1985 et plus âgé,e,s

7.1.3 Balle à la corbeille

Catégorie		Restrictions	Année de naissance
BC A1	Cat. A femmes (élite)	LNA, LNB, 1 ^{ère} ligue	ouvert
BC A2	Cat. A hommes (élite)	LNA, LNB, 1 ^{ère} ligue	ouvert
BC B1	Cat. B femmes (général)		ouvert
BC B2	Cat. B hommes (général)		ouvert
BC C1	Juniors féminines		2005 et plus jeunes
BC C2	Juniors masculins		2005 et plus jeunes

7.1.4 Balle au filet

Catégorie		Restrictions	Année de naissance
BF A1	Cat. A femmes (élite)	Championnats de balle au filet	ouvert
BF A2	Cat. A hommes		ouvert
BF A mixte	Cat. A mixte		ouvert
BF B1	Cat. B femmes (général)		ouvert

7.1.5 Déroulement

Un type de jeux est intégré dans le programme pour autant qu'au moins 20 équipes s'inscrivent. 12 équipes minimum sont nécessaires pour former une catégorie. La direction des concours se réserve le droit de regrouper des catégories.

Des matches de balle au poing et de balle à la corbeille peuvent être déplacés ou annulés si les conditions météorologiques ou celles de la place de concours sont particulièrement mauvaises. La décision est du ressort de la direction des concours.

7.1.6 Autorisation de jouer

En principe, une équipe ne peut évoluer que dans une catégorie. Sont également admises dans la catégorie TB 2x2 les équipes dont les joueurs.ses évoluent déjà dans d'autres catégorie. Pour les inscriptions dans les catégories, se référer aux critères indiqués dans le descriptif de chaque catégorie.

7.1.7 Règlements

Les règlements officiels en vigueur en ([balle au poing \[37\]](#), [indiaca \[38\]](#), [balle à la corbeille \[39\]](#) et [balle au filet \[41\]](#)) s'appliquent aux concours.

Tout changement par rapport aux règlements officiels est annoncé dans le règlement du tournoi.

7.1.8 Concours

Les matches des différentes catégories se déroulent pour décrocher le titre de la catégorie.

Le format est fixé une fois les inscriptions définitives effectuées.

L'horaire des matches ne peut pas tenir compte des horaires de concours individuels.

7.1.9 Equipement

Les équipes portent une tenue uniforme.

Chaque équipe amène une balle/un ballon ou un volant d'indiaca réglementaire.

7.1.10 Jury

Les équipes peuvent être tenues de mettre à disposition une personne chargée de diriger le match (avec brevet) pour toutes les catégories.

Pour l'indiaca et la balle au filet, les équipes mettent un.e marqueur.se, un.e arbitre et un.e juge de ligne à disposition.

Balle au poing / balle à la corbeille : pour les matches élite, les arbitres sont fourni.e.s par le secteur balle au poing et balle à la corbeille et, pour autant que ce soit également possible, pour les autres catégories. Sinon, c'est aux équipes de les recruter.

7.1.11 Vainqueur de la fête

Sont déclarés vainqueurs de la fête :

- | | |
|------------------------|---------------------------------------------|
| • balle au poing | cat. A1 femmes (élite) et A2 hommes (élite) |
| • indiaca | cat. A1 femmes, A2 hommes et mixte |
| • balle à la corbeille | cat. A1 femmes (élite) et A2 hommes (élite) |
| • balle au filet | cat. A1 femmes (élite), A2 hommes et mixte |

Un prix souvenir leur est décerné.

7.1.12 Distinctions

Chaque membre des trois premières équipes par catégorie se voit décerner une médaille d'or, d'argent et de bronze.

8 Offre du programme complémentaire / Sport de démonstration

8.1 Offre

Les sports suivants sont proposés dans le programme complémentaire :

- volleyball
- unihockey
- dodgeball
- waterings

Sport de démonstration :

- gymnastique acrobatique

8.2 Directives spécifiques

Les directives propres au programme complémentaire seront téléchargées d'ici fin juin 2024 sous www.lausanne2025.ch.

8.3 Inscription au programme cadre

Inscriptions via FSG-Contest.

9 Concours inclusifs

9.1 Offre et directives

L'offre de concours inclusifs ainsi que les directives y relatives seront téléchargées d'ici fin juin 2024 sous www.lausanne2025.ch.

9.2 Inscriptions

Inscriptions via FSG-Contest

10 Finances

10.1 Finance de garantie

10.1.1 Montant de la finance de garantie

Pour pouvoir concourir, chaque société est tenue de verser une finance de garantie du montant suivant.

Concours	Finance de garantie
Concours de sociétés actifs.ves, dames/hommes, seniors	Fr. 500.00
Concours de sociétés jeunesse	Fr. 500.00
Gymnastes individuel.le.s (ne participent pas au concours de sociétés)	Fr. 200.00
Sociétés de jeu (ne participent pas au concours de sociétés)	Fr. 200.00
Participation au programme cadre uniquement	Pas de finance de garantie

En cas d'annulation de la manifestation pour cause de situation ou mesure extraordinaire, le CO se réserve le droit de retenir tout ou partie de la finance de garantie.

10.1.2 Remboursement de la finance de garantie

La finance de garantie est remboursée si les procédures d'inscription et de paiement ont été dûment remplies et en cas de comportement correct durant la fête de gymnastique. Prière donc d'indiquer lors de l'inscription les coordonnées bancaires/postales avec le n° de compte de la société.

En cas de non-respect des délais, une déduction selon art. 10.1.3 s'applique.

10.1.3 Déductions de la finance de garantie

Evénement	Déduction de la finance de garantie
Non-respect des délais, par cas et par jour (Mail réception)	Fr. 10.00
Désinscription/absence de société/groupe, par concours	Fr. 500.00
Désinscription/absence d'équipes de jeu	Fr. 100.00
Désinscription/absence d'équipes de CMEA	Fr. 100.00
Désinscription/absence de gymnastes individuel.le.s, par concours	Fr. 50.00
Désinscription/absence d'aides par discipline, de sa propre société, par cas/discipline	Fr. 50.00
Désinscription de disciplines dans le concours de sociétés (après le 1 ^{er} décembre 2024)	Fr. 100.00
Non-inscription d'arbitre, juge et juge de ligne (déduction par engagement manquant)	Fr. 150.00
Absence d'arbitre, juge, évaluateur et juge de ligne (déduction par engagement manquant)	Fr. 150.00
Départ non autorisé de l'aire de concours pendant son engagement de juge	Fr. 150.00
Non-participation aux cours de juges/arbitres obligatoires	Fr. 150.00
Retrait de l'inscription après le 28 février 2025	Fr. 500.00
Infraction constatée lors du contrôle de la carte de fête	Fr. 500.00
Induction en erreur du CO ou de la direction des concours	Fr. 500.00

10.2 Finance de participation (frais de participation au concours)

10.2.1 Montants

Concours	Finance de participation
Par concours de sociétés en 3 parties (actifs.ves, dames/hommes, seniors)	Fr. 275.00
Par concours de sociétés en 1 partie (actifs.ves, dames/hommes, seniors)	Fr. 220.00
Par concours de sociétés en 3 parties (jeunesse)	Fr. 165.00
Par concours de sociétés en 1 partie (jeunesse)	Fr. 110.00
Par équipe de jeu et type de jeu (y compris programme complémentaire)	Fr. 110.00

Echéance inscriptions nominatives :

Concours	Finance de participation
Par équipe de CMEA	Fr. 110.00
Gymnastique individuelle (y compris concours individuel programme cadre)	Fr. 25.00

10.2.2 Désistement / Remboursement de la finance de participation

La finance de participation est remboursée pour tout désistement annoncé dans les délais.

La finance de participation n'est pas remboursée en cas de désistement (cf. art. 2.3) pour :

- les concours de gymnastique de sociétés et équipes de jeu intervenant après le 1^{er} décembre 2024,
- les équipes du CMEA et les concours individuels intervenant après le 28 février 2025.

10.3 Versement des finances de participation et de garantie

Les finances de participation et de garantie doivent être versées pour chaque inscription (= enregistrement dans l'outil d'inscription). Pour être valable, l'inscription doit s'accompagner du versement des finances de participation et de garantie (délai : cf. art.1.7).

10.4 Prix des moniteurs.trices / Distinction de société

Pour les concours de sociétés actifs.ves, dames/hommes, seniors et jeunesse, un prix du moniteur est à chaque fois inclus (art. 10.2). Des prix de moniteur supplémentaires peuvent être commandés dans l'outil d'inscription. Pour les concours de sociétés actifs.ves, dames/hommes, seniors et jeunesse, une distinction de société (fanion) est à chaque fois incluse

10.5 Cartes de fête (frais de participation des gymnastes)

10.5.1 Tarifs et prestations

Toute personne participant activement à la Fête fédérale de gymnastique doit s'acquitter d'une carte de fête et la porter sur soi.

Lors de l'annonce sur la place de concours, il peut être demandé les cartes de fête ou en démontrer le nombre. Est pris en compte pour les équipes de jeux et de CMEA le nombre de personnes qui participent activement au concours.

Si le nombre de cartes de fête ne peut être démontré, les cartes de fête correspondantes doivent être achetées sur place. Le prix des cartes de fête achetées après contrôle est majoré de 100% par rapport au prix officiel.

Type A Adultes	
Prestations et tarifs seront fixés au plus tard le 30 juin 2024.	
Type B Jeunes (né.e.s jusqu'en 2008)	
Prestations et tarifs seront fixés au plus tard le 30 juin 2024.	
Type C Supporters	
Prestations et tarifs seront fixés au plus tard le 30 juin 2024.	

Les juges et fonctionnaires travaillant et participant à des compétitions et des events **s'acquittent d'une carte de fête de type A**. Les juges et fonctionnaires sans participation n'ont pas besoin de s'acquitter d'une carte de fête. Une carte de fête (type A, B ou C) donne l'accès libre aux concours ainsi qu'à la cérémonie de clôture (en fonction des places disponibles).

10.5.2 Achat ultérieur de cartes de fête

Il est possible d'acheter des cartes de fête, y compris prestations supplémentaires (contre supplément), auprès du poste d'annonce central du comité d'organisation.

10.5.3 Remboursement des cartes de fête

Les cartes de fête ne sont pas remboursées.

11 Dispositions légales

11.1 Dispositions sur la protection des données

Compte tenu des dispositions applicables en matière de protection et du traitement des données des participant.e.s, les dispositions suivantes s'appliquent :

- Collecte et utilisation des données personnelles, transmission : les participant.e.s acceptent que les données saisies dans la base de données de la FSG soit utilisées à des fins d'organisation des compétitions par la FSG, le CO ou des partenaires tiers. Cela comprend également la publication des résultats.
- Droits des personnes concernées : les participant.e.s ont le droit d'obtenir des informations sur leurs données enregistrées et le cas échéant, de les faire corriger. La suppression des données, également des résultats des compétitions, n'est pas compatible avec la participation à la FFG et ne peut être effectué, sauf en cas de désinscription au préalable.

11.2 Prise d'images et de vidéos

- Les participant.e.s consentent à ce que des photos soient prises et des films tournés pendant la FFG et en lien avec celle-ci.
- Les participant.e.s consentent à ce que la FSG et le CO utilisent, publient, reproduisent et diffusent ces photos et films sans limitation dans le temps et dans l'espace, également à des fins publicitaires et sans qu'aucune rétribution ne leur soit due.
- La FSG et le CO se réservent tous les droits d'auteur sur les photos, films et autres médias pris pendant ou en rapport avec la manifestation.

11.3 Obligations financières

Les sociétés, groupes et gymnastes individuel.le.s qui ne satisfont pas aux obligations financières (finance de participation et de garantie, factures organisateurs) sont interdit.e.s de participation. La quittance des paiements effectués, doit être présentée au plus tard cinq jours avant la compétition.

11.4 Caractères contraignant des Prescriptions de concours

Par leur participation à la manifestation, les gymnastes reconnaissent le caractère obligatoire des directives de concours, des règlements déterminants pour le concours ainsi que des conditions de participation.

11.5 Protêts / Recours

Consulter les Directives « Protêts contre les décisions du jury ou de la direction des concours » ([annexe B](#)).

11.6 Comportement des gymnastes

Les sociétés, groupes et gymnastes individuel.le.s qui contreviennent aux Prescriptions de concours et aux instructions de la direction des concours ou de l'organisateur sont tenu.e.s de rendre des comptes. Ils sont passibles des déductions prévues dans l'[annexe A](#) resp. le [Règlement sur les sanctions et les amendes](#) [2].

La société est solidairement responsable des individus affilié.e.s à une société en lice à une manifestation.

De surcroît, les principes de la Charte d'éthique ainsi que les dispositions des Statuts en matière d'éthique et du Statut concernant le dopage du sport suisse s'appliquent (cf. art. [1.5.1](#)).

11.7 Instructions de la direction des concours / du CO

Les instructions de la direction des concours et du CO sont contraignantes pour toutes les personnes participant à la manifestation.

12 Dispositions finales

12.1 Modifications

La direction des concours est habilitée à modifier, compléter ou adapter les présentes Prescriptions de concours, si de nouvelles connaissances l'exigent. Dans ce cas, les sociétés sont tenues dûment informées.

12.2 Informations

Les sociétés seront dûment informées en temps utile sur les directives et instructions organisationnelles de la direction des concours ou du CO.

Pendant la manifestation, il est de la responsabilité des participant.e.s de s'informer sur d'éventuelles corrections et de se tenir au courant des dernières directives et dispositions en vigueur.

Tous les compléments, modifications ou précisions sont publiés sur www.lausanne2025.ch.

12.3 Interprétation

En cas de doute quant à l'interprétation des présentes Prescriptions, la décision définitive revient à la direction des concours.

Approuvées à Aarau, le 15 février 2024

FEDERATION SUISSE DE GYMNASTIQUE

Direction générale des concours



Julien Crisinel
Directeur général des concours

Commission FFG



Jérôme Hübscher
Directeur de la commission FFG

Annexe A : Infractions aux prescriptions de concours et aux instructions des directions des concours et de l'organisation

A.1 Base

Les comportements fautifs sont régis par le [Règlement sur les sanctions et les amendes \[2\]](#).

A.2 Déductions d'ordre pour tous les concours

Les déductions ci-après s'appliquent dans les cas où les directives des différentes branches ne prévoient pas de déduction d'ordre.

Comportement	Déduction
Violation des Directives et Prescriptions de concours	0,5 pt
Début du concours retardé par rapport à l'horaire à cause d'une société	0,5 pt
Aides requis.e.s par discipline pas au complet lorsque le concours débute	0,3 pt
Comportement antisportif de sociétés ou individus avant, pendant ou après le concours	0,5 – 1,0 pt
Comportement antisportif grave de sociétés ou individus avant, pendant ou après le concours	Disqualification

A.3 Jeux

Les sanctions sont régies par les Directives spécifiques pour la FFG, respectivement par les règlements des fédérations concernées.

A.4 Compétences

Les compétences sont régies par l'art. 6 du [Règlements sur les sanctions et les amendes \[2\]](#) et sont précisées comme suit pour le domaine « Direction des concours » :

Direction des concours des branches

- Déductions d'ordre
- Avertissements
- Exclusion de gymnastes, joueurs.ses, sociétés et équipes ainsi que d'arbitres, juges et évaluateurs
- Renvoi de l'aire de concours des entraîneurs, personnes de l'entourage et fonctionnaires

Direction générale des concours

- Disqualification de gymnastes, joueurs.ses, sociétés et équipes
- Renvoi du cas devant l'instance supérieure (division de l'encouragement du sport) pour sanctions à venir.

Comité d'organisation

Le comité d'organisation peut sanctionner des comportements fautifs conformément à son propre règlement interne ou en choisissant la voie juridique ordinaire. Il peut également en référer à la FSG qui ouvrira une procédure interne

Annexe B : Réclamations contre les décisions du jury ou de la direction des concours

B.1 Déroulement

Après publication de la note/des résultats, les sociétés ont 15 minutes pour déposer une réclamation par écrit. Celle-ci doit s'accompagner du dépôt de Fr. 200.- auprès de la direction des concours de la branche sportive concernée.

La direction des concours prend acte de la réclamation et remet à la société un accusé de réception. La direction des concours conserve une copie de celui-ci avec la réclamation écrite.

Le comité en charge des protêts de la branche sportive concernée entend la personne responsable de la notation (juge supérieur.e ou chef.fe de place), étudie le protêt déposé et décide de l'accepter ou non.

Une fois la décision prise, la direction des concours informe immédiatement la société par oral et par écrit.

Dans l'hypothèse où la société n'est pas d'accord avec la décision, elle dispose de 2h après la publication de la décision du protêt pour déposer un recours auprès de la direction générale des concours (DGC).

Le comité en charge des protêts de la DGC entend la direction des concours compétente, étudie le protêt déposé et décide de l'accepter ou non. Sa décision est sans appel.

Etant donné que la décision de la DGC est sans appel, il n'est plus possible de référer plus haut la réclamation/le recours.

B.2 Décisions

En cas de **rejet** du protêt/recours, les frais de Fr. 200.- ne sont pas remboursés ; ils sont remis au bureau de la DGC avec le protêt et l'accusé de réception. Cela se passe généralement pendant la compétition ou au terme de la journée de compétition.

En cas d'**acceptation** du protêt/recours, les frais de Fr. 200.- sont remboursés à la société. La fiche de notes doit être corrigée et visée par le comité en charge des protêts, et une copie est remise au bureau des calculs.

B.3 Commissions en charge des réclamations

Niveau de la direction des concours

- Direction des concours du sport concerné
- Suppléance de la direction des concours du sport concerné
- Chef.fe de place ou de discipline
- Juge supérieur.e ou chef.fe d'installation (sans droit de vote)

Niveau de la direction des concours (domaine des jeux)

- Direction des concours du domaine des jeux
- Suppléance de la direction des concours du domaine des jeux
- Arbitres du sport concerné
- Arbitres du match en question (sans droit de vote)

Niveau de la DGC

- Directeur général des concours
- Suppléance du directeur général des concours
- Direction du domaine
- Direction des concours du sport concerné (sans droit de vote)

Annexe C : Règlements

(cf. aussi www.stv-fsg.ch)

Les règlements suivants actuellement en vigueur et téléchargés sur le site internet FSG prévalent sur les présentes Prescriptions de concours :

- [1] [Statuts de la Fédération suisse de gymnastique FSG](#)
- [2] [Règlement sur les sanctions et les amendes](#)
- [3] [Directives sur la publicité sur les tenues lors des manifestations FSG](#)
- [4] [Règlement sur le contrôle de l'affiliation à la FSG, respectivement sur les cartes de membre FSG](#)
- [5] [Règlement de la Caisse d'assurance de sport](#)

Les règlements suivants actuellement en vigueur et téléchargés/reliés sur le site internet FSG, doivent être pris en compte. Sauf avis contraire dans les présentes Prescriptions de concours, ils s'appliquent :

- [6] [Directives « Reproduction du son et sonorisation » lors des manifestations de la Fédération suisse de gymnastique](#)
- [7] [Directives concernant les barèmes](#)
- [8] [Directives d'aérobic](#)
- [9] [Directives et Manuel de gymnastique aux agrès de sociétés](#)
- [10] [Liste du matériel de GAS](#)
- [11] [Programme de compétition GAI](#)
- [12] [Tableau de classification GAI](#)
- [13] [Directives de gymnastique aux agrès Elle+Lui](#)
- [14] [Directives de gymnastique aux agrès à deux](#)
- [15] [Directives de gymnastique et danse](#)
- [16] [Directives d'athlétisme FSG](#)
- [17] [Prescriptions de concours d'athlétisme Elle+Lui](#)
- [18] [Directives de gymnastique de sociétés jeux nationaux](#)
- [19] [Règlement technique des jeux nationaux](#)
- [20] [Directives du concours de gymnastique](#)
- [21] [Directives et règlements des tests de branche](#)
- [22] [Directives et règlements du Fit+Fun](#)
- [23] [Directives du parcours jeunesse](#)
- [24] [Programme de compétition FSG GAF](#)
- [25] [Programme de compétition FSG GAM](#)
- [26] [Code de pointage FIG GAF](#)
- [27] [Code de pointage FIG GAM](#)
- [28] [Règlement sur les ex-aequo en gymnastique artistique](#)
- [29] [Règlement de compétition Swiss Parkour Series](#)
- [30] [Règlement de compétition FSG gymnastique rythmique](#)
- [31] [Programme de compétition FSG gymnastique rythmique](#)
- [32] [Prescriptions techniques FSG gymnastique rythmique](#)
- [33] [Code de pointage FIG gymnastique rythmique](#)
- [34] [Règlement de compétition FSG trampoline](#)
- [35] [Programme de tests FSG trampoline](#)
- [36] [Code de pointage FIG trampoline](#)
- [37] [Règlement de la balle au poing IFA/SF](#)
- [38] [Règlement de l'indiaca \(règles de l'indiaca\)](#)
- [39] [Règlement de la balle à la corbeille](#)
- [40] [Règlement du volleyball](#)
- [41] [Règlement de la balle au filet](#)

Directives actuellement en vigueur sous : www.stv-fsg.ch → Branches sportives (cliquer dessus) → Directives et règlements → Directives.

Annexe D : Abréviations

Généralités			
ETF	Eidgenössisches Turnfest	FFG	Fête fédérale de gymnastique
STV	Schweizerischer Turnverband	FSG	Fédération suisse de gymnastique
ENV	Eidgenössischer Nationalturnverband	AFGN	Association fédérale de gymnastique gymnastes aux jeux nationaux
SwA	Swiss Athletics	SwA	Swiss Athletics
ZV	Zentralvorstand	CC	Comité central
ETF-Ko	ETF-Kommission	Co FFG	Commission FFG
SF	Sportförderung	ES	Encouragement du sport
GWL	Gesamtwettkampfleitung	DGC	Direction générale des concours
BL	Bereichsleitung	DD	Direction de domaine
WL	Wettkampfleitung	DC	Direction des concours
RL	Ressortleitung	RS	Responsable de secteur
VT	Vereinsturnen	GSoc	Gymnastique de sociétés
DH	Disziplinenhelfende	AD	Aide par discipline
SR	Schiedsrichter	Ar	Arbitre
KR	Kampfrichter	Ju	Juge
WR	Wertungsrichter	Ju	Juge
HKR	Hilfskampfrichter	Jaux	Juge auxiliaire
Ti	Turnerinnen	Gf	Gymnastes féminines
Tu	Turner	Gm	Gymnastes masculins
OK	Organisationskomitee	CO	Comité d'organisation
Compétition			
Div	Division	Div	Division
EWK	Einzelwettkampf	Ind.	Concours individuel
VWK	Vereinswettkampf	CSoc	Concours de sociétés
WV	Wettkampfvorschriften	PC	Prescriptions de concours
OS	Olympische Sportarten	SO	Sports olympiques
Kutu F	Kunstturnen Frauen	GAF	Gymnastique artistique féminine
Kutu M	Kunstturnen Männer	GAM	Gymnastique artistique masculine
RG	Rhythmische Gymnastik	GR	Gymnastique rythmique
TR	Trampolin	TR	Trampoline
TW	Turnwettkampf	CG	Concours de gymnastique
LMM	Leichtathletik-Mannschafts-Mehrkampf	CMEA	Concours multiple par équipes d'athlétisme
PC	Platzchef	ChP	Chef de place
AC	Anlagechef	CI	Chef des installations
DC	Disziplinenchef	CD	Chef de discipline
Jeux			
FB	Faustball	BP	Balle au poing
INDI	Indiaca	INDI	Indiaca
KB	Korbball	BC	Balle à la corbeille
VB	Volleyball	VB	Volley
UHC	Unihockey	UHC	Unihockey
NB	Netzbball	BF	Balle au filet
Gymnastique			
GYMHG	Gymnastik mit Handgerät	GYMAE	Gymnastique avec engin à main
GYMOH	Gymnastik ohne Handgerät	GYMSE	Gymnastique sans engin à main
Gymnastique aux agrès / Gymnastique artistique			
Getu	Geräteturnen	Agrès	Gymnastique aux agrès
BA	Barren	BP	Barres parallèles
BAL	Balken	PO	Poutre
BO	Boden	SO	Sol
GK	Gerätekombination	CE	Combinaison d'engins
PF	Pferdpauschen	CA	Cheval arçons

RE	Reck	BF	Barre fixe
RI	Ringe	AN	Anneaux
RR	Rhönrad	RR	Rhönrad
SP	Sprünge	ST	Sauts
SR	Schaukelringe	AB	Anneaux balançants
SSB	Schulstufenbarren	BAS	Barres asymétriques scolaires
StuBa	Stufenbarren	BA	Barres asymétriques
TR	Trampolin	TR	Trampoline
Athlétisme / CMEA			
60	60m Lauf	60	Course 60m
80	80m Lauf	80	Course 80m
100	100m Lauf	100	Course 100m
100H	100m Hürden	100H	100m haies
110H	110m Hürden	110H	110m haies
400	400m Lauf	400	Course 400m
800	800m Lauf	800	Course 800m
1000	1000m Lauf	1000	Course 1000m
1500	1500m Lauf	1500	Course 1500m
BW	Ballwurf	LB	Lancer de la balle
DISKUS	Diskuswerfen	LD	Lancer du disque
DW	Drehwerfen	LT	Lancer avec rotation
HO	Hochsprung	SH	Saut en hauteur
KUG	Kugelstossen	LAP	Lancer du poids
PS60	60m Pendelstafette	EN60	Estafette navette 60m
PS80	80m Pendelstafette	EN80	Estafette navette 80m
SB	Schleuderball	BL	Balle à la lanière
SPE	Speerwurf	LJ	Lancer du javelot
SHO	Stabhochsprung	SP	Saut à la perche
WE	Weitsprung	SL	Saut en longueur
WU	Weitwurf	LA	Lancer de l'agrès
Jeux nationaux			
NA	Nationalturnen	GJN	Gymnastique aux jeux nationaux
60	60m Lauf	60	60m
80	80m Lauf	80	80m
HW	Hochweitsprung	SC	Saut combiné
Ri	Ringern	LL	Lutte libre
Schw	Schwingen	LS	Lutte suisse
STH	Steinheben	LEP	Lever de la pierre
STS	Steinstossen	JP	Jet de la pierre
Tests de branche			
FT	Fachtest	TB	Test de branche
FTA	Fachtest Allround	TBA	Test de branche allround
FTK	Fachtest Korbball	TBB	Test de branche balle à la corbeille
FTU	Fachtest Unihockey	TBU	Test de branche unihockey
FTV	Fachtest Volleyball	TBV	Test de branche volleyball
Fit+Fun			
FF	Fit+Fun	FF	Fit+Fun
FF1	Fussball-Staffenstab / Brett-Ball	FF1	Football-témoin / Balles et planches
FF2	Unihockey im Team / 8er-Ball	FF2	Unihockey en équipe / balles en 8
FF3	Street Racket / Moosgummi-Gymnastikstab	FF3	Street-Racket / anneau et bâton
Aérobic			
Ae	Aérobic	Aé	Aérobic
TAe	Team-Aerobic	TAé	Team-aérobic

Parcours jeunesse			
HL	Hindernislauf	COb	Course d'obstacles
STA	Spieltest Allround	TJA	Test de jeu allround
UHP	Spielparcours Unihockey	UHP	Parcours de jeux unihockey
Concours de gymnastique			
AeE	Aérobic Einzel	AéI	Aérobic individuel
AeP	Aérobic Paare	Aé2	Aérobic à deux
BA / SSB	Barren / Schulstufenbarren	BP / BAS	Barres parallèles / Barres asymétriques scolaires
GYME	Gymnastik Einzel	GYMI	Gymnastique individuelle
GYMZZ	Gymnastik zu zweit	GYMD	Gymnastique à deux
UHC	Unihockey	UHC	Unihockey
BB	Basketball	BB	Basketball

Annexe E : revêtement du sol pour chaque discipline

Toute modification réservée pour cause d'éventuel déplacement sur une autre surface !

Discipline	Revêtement du sol	Description précise
Tests de branche		
Allround	Gazon	
Balle à la corbeille	Herbe	
Unihockey	Halle	
Volleyball	Halle	
Fit+Fun		
FF 1a football-témoin	Gazon	
FF 1b balle et planche	Gazon	
FF 2a unihockey en équipes	Place en dur	
FF 2b balle en 8	Gazon	
FF 3a street racket	Gazon	
FF 3b anneau et bâton	Gazon	
Gymnastique aux agrès		
Barres parallèles	Halle	Surface 15.00 x 22.00 m
Sol	Halle	Surface 20.00 x 20.00 m
Combinaison d'engins	Halle	Surface 20.00 x 30.00 m
Barre fixe	Halle	Surface 20.00 x 20.00 m
Rhönrad	Halle	Surface 15.00 x 23.00 m
Anneaux balançants	Halle	Surface 20.00 x 24.00 m
Barres asymétriques scolaires	Halle	Surface 15.00 x 22.00 m
Sauts	Halle	Surface 20.00 x 30.00 m
Trampoline	Halle	Surface 17.00 x 22.00 m
Gymnastique aux agrès individuelle	Halle	
Waterings	Installation temporaire	
Gymnastique		
Gymnastique	Praticable	12x12 m, 12x18 m, 12x24 m
Gymnastique	Gazon	18x24 m, 24x40 m
Aérobic		
Team-aérobic	Praticable	12x12 m, 12x8 m, 12x24 m
Aérobic	Praticable	9x9 m, 12x12 m, 12x18 m (seulement équipes de 3 à 5)
Parcours jeunesse		
Course d'obstacle	Herbe	
Parcours de jeu d'unihockey	Goudron	
Test de jeu allround	Herbe	
Athlétisme		
*Saut en hauteur	Synthétique	
Lancer du poids	Anneau en béton	
*60m	Herbe	
*80m	Herbe	

Discipline	Revêtement du sol	Description précise
*400m (piste ronde)	Synthétique	
*800m (piste ronde)	Synthétique	
*1000m (piste ronde)	Synthétique	
*Estafette navette	Herbe	
Balle à la lanière	Synthétique	
Lancer de l'agrès / de la balle	Synthétique	
*Lancer du javelot	Synthétique / temporaire	
Lancer de torsion	Herbe	
*Saut en longueur	Installation temporaire	
Jeux nationaux		
Lever de la pierre	Herbe	
Jet de la pierre	Synthétique	
Saut combiné	Synthétique	
Concours de gymnastique		
Aérobic	Praticable	9x9 m, 12x12 m
Gymnastique sur scene	Praticable	
Barres parallèles / Barres asymétriques	Halle	
Sol	Halle	
Saut	Halle	
*80m	Herbe	
*800m	Synthétique	
*Saut en longueur	Installation temporaire	
Lancer du poids	Anneau béton	
Slalom de unihockey	Halle	
Parcours de basketball	Halle	
Lever de la pierre	Herbe	
Jet de la pierre	Synthétique	
Sports olympiques		
Gymnastique artistique masculine et féminine	Halle	
Gymnastique rythmique	Halle	
Trampoline	Halle	
Jeux		
Balle au poing	Gazon	
Indiaca	Halle	
Balle à la corbeille	Gazon	
Balle au filet	Halle	
Volleyball	Halle	
Unihockey	Halle	
Dodgeball	Halle	

Un * figure à côté des disciplines pour lesquelles les propriétés du revêtement influencent le choix du barème.